



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**
Direction du service national
et de la jeunesse

LA JEUNESSE AU CŒUR DE LA DÉFENSE

BOÎTE À OUTILS
Comment développer le lien
armées-jeunesse dans
l'enseignement supérieur ?

**À DESTINATION DES RÉFÉRENTS ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE ET DE
SÉCURITÉ NATIONALE DES UNIVERSITÉS ET DES GRANDES ÉCOLES**

2022

**Comment développer le lien
armées-jeunesse dans
l'enseignement supérieur ?**

Introduction.....	4
1 LES ACTEURS JEUNESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES.....	5
1.1 Les armées	5
1.2 Les directions	5
1.3 Les services	7
2 LES ACTEURS JEUNESSE INTERMINISTÉRIELS	8
3 ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA DÉFENSE ET SÉCURITE NATIONALES.....	9
3.1 Première expérience défense	9
3.2 Jeu décision défense et jeu mission défense.....	10
3.3 « Aux sports jeunes citoyens ! »	11
3.4 Actions de l’IHEDN	12
3.5 Ressources d’enseignement de défense	13
3.6 Actions en lien avec les trinômes académiques	14
3.7 Les préparations militaires	15
4 DISPOSITIFS ENTRANT DANS LA FORMATION UNIVERSITAIRE.....	16
4.1 Stages conventionnés.....	17
4.2 Contrats armées-jeunesse.....	18
4.3 Apprentissage	19
4.4 Bourses	20
4.5 Financement de la recherche.....	22
5 ENGAGEMENT.....	26
5.1 Le volontariat dans les armées et services.....	27
5.2 Le service civique.....	30
5.3 S’engager dans les armées.....	31
5.4 Civils de la défense.....	32
5.5 Les services de renseignement et la cyberdéfense	33
5.6 La réserve dans les armées, directions et services.....	34
6 ANNEXES	37
6.1 Références.....	38
6.2 Organigramme des entités citées	39
6.3 Organigramme et contacts de la DSNJ	40
6.4 Liste des ESNJ et CSNJ	41
6.5 Liste des ZDS et DMD	44
6.6 Liste des formations universitaires en sécurité-défense.....	51
6.7 Principaux sigles et acronymes.....	53

Introduction

La jeunesse est de longue date une priorité du ministère des armées. Elle est au cœur des objectifs qu'il s'est fixé en termes d'attractivité des métiers, de transmission d'une culture de défense, de développement de la citoyenneté et de contribution à la cohésion de la Nation, comme énoncé dans le document cadre « Ambition armées-jeunesse 2022¹ ».

En tant que référent enseignement de défense et de sécurité nationale (REDS) de l'enseignement supérieur, vous jouez un rôle important dans l'animation de ce lien entre le ministère des armées et la jeunesse.

Afin de vous aider dans ce rôle, cette boîte à outils a été conçue pour vous donner une meilleure visibilité sur toutes les offres existantes au sein du ministère des armées à destination des étudiants. Elle a pour objectif également de vous permettre d'identifier le réseau des acteurs jeunesse du ministère et les acteurs auxquels vous adresser selon vos besoins.

Elle est organisée de manière progressive et présente les actions et dispositifs selon 3 niveaux : la sensibilisation, la formation et l'engagement.

Les dispositifs de sensibilisation permettent une familiarisation à la défense nationale sous forme d'activité ponctuelle, de jeu de plateau ou encore de préparation militaire. Y sont également mentionnées les actions des trinômes académiques et les ressources proposées pour l'enseignement de défense, qui pourront être utilement diffusées par les référents lors des formations conduisant au professorat.

Les dispositifs de formation concernent notamment la réalisation de stage ou d'apprentissage, nécessaires pour la validation d'un diplôme ainsi que le financement de bourses et de thèses.

Enfin, sont présentées les possibilités d'engagement, que ce soit un engagement professionnel dans la durée en tant que militaire ou civil de la défense ou un engagement temporaire, dans le cadre du service civique, du volontariat ou de la réserve.

Ainsi, cette boîte à outils vous donne des ressources pour construire des actions de présentation des armées à destination des étudiants ou pour accompagner ces derniers dans leur recherche de formation ou d'engagement. Elle pourra évoluer autant que de besoin en fonction de vos retours d'expérience.

LES ACTEURS JEUNESSE MINISTÉRIELS, INTERMINISTÉRIELS ET L'IHEDN

Les acteurs jeunesse du ministère des armées

- Les armées
- Les directions
- Les services
- La direction du service national et de la jeunesse (DSNJ)
- L'institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)

Les acteurs jeunesse au niveau interministériel

- Le délégué pour l'éducation à la défense
- Les référents enseignement de défense et de sécurité nationale (REDS)
- Les trinômes académiques

¹ Ce plan a été présenté le 25 mars 2021 par la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants

1 LES ACTEURS JEUNESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

1.1 Les armées



L'armée de terre, la marine nationale et l'armée de l'air et de l'espace développent leur politique jeunesse grâce à des dispositifs (bourses d'études, préparations militaires, lycées de la défense, formations professionnelles, stages, emplois, escadrilles air jeunesse, école des moussettes, etc.) qu'elles proposent aux jeunes de 16 à 30 ans.

1.2 Les directions

DGA – Direction générale de l'armement

Force d'expertise, d'essais et d'ingénierie au sein du ministère des armées, la Direction générale de l'armement (DGA) a pour missions d'équiper les armées de façon souveraine, de préparer le futur des systèmes de défense, de promouvoir la coopération européenne et de soutenir les exportations. L'agence de l'innovation de défense (AID), rattachée à la DGA, finance des thèses dont les sujets intéressent la défense ou ont une application duale, et entrent dans des thématiques susceptibles d'être valorisées par la défense. Le but est de former sur ces thématiques des ingénieurs ou des chercheurs afin qu'ils apportent par la suite leurs compétences à l'industrie et aux laboratoires publics ou privés.

DGRIS – Direction générale des relations internationales et de la stratégie

La DGRIS s'engage pour le développement des études stratégiques en France. Son action se matérialise par le pacte enseignement supérieur signé en 2015 qui crée notamment le label « centre d'excellence », un groupement d'intérêt stratégique et le « Club Phoenix » qui visent à renforcer la recherche et la formation sur les enjeux de défense. D'autre part, la DGRIS pilote le projet « La Fabrique Défense » qui permet de fédérer les actions de l'ensemble des acteurs de « l'écosystème défense » afin de promouvoir l'esprit de défense, de renforcer le lien armées-nation et de faire émerger une culture stratégique européenne auprès des jeunes. La DGRIS a également sous sa tutelle l'institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM). L'IRSEM est un institut de recherche composé de civils et de militaires dont la mission principale est de renforcer la recherche française sur les questions de défense et de sécurité.

SGA / DRH-MD – Direction des ressources humaines du ministère de la défense

La DRH-MD élabore la politique générale des ressources humaines ministérielles et s'assure de la cohérence des politiques sectorielles mises en œuvre par les armées, directions et services. La DRH-MD, notamment le service des ressources humaines civiles (SRHC), pilote la politique de l'apprentissage.

SGA / DMCA - Direction de la mémoire, de la culture et des archives

La DMCA a pour mission d'entretenir le lien avec le monde de la recherche historique et d'assurer sa cohérence au sein du ministère des armées. À cet effet, elle est en lien direct avec le service historique de la Défense (SHD). En concertation avec le conseil scientifique de la recherche historique de la défense (CSRHD), la DMCA propose chaque année aux étudiants en histoire des allocations de thèse, des contrats doctoraux et organise le prix d'histoire militaire.

Chargée au sein du ministère des armées de la mission de soutien à l'enseignement de défense, la DMCA pilote à ce titre le réseau des trinômes académiques.

Elle réalise et diffuse des ressources pédagogiques et contribue au rayonnement de l'enseignement de défense à travers des événements et des commémorations nationales.

Sur le plan international, la DMCA conduit, en lien avec la DGRIS, la politique de mémoire partagée.

SGA / DSNJ – Direction du service national et de la jeunesse

Acteur de référence des politiques en faveur de la jeunesse depuis 2017, tant au sein du ministère des armées qu'au niveau interministériel, la DSNJ est engagée aux côtés des armées, directions et services dans son rôle de coordination et d'animation de l'ensemble des actions menées en faveur de la jeunesse. Ses objectifs sont multiples : relever le défi de l'attractivité des métiers de la défense et conforter la volonté d'engagement ; renforcer le lien armées-Nation en éveillant à l'esprit de défense et en développant le sentiment d'appartenance à la communauté nationale et favoriser, grâce à une politique d'égalité des chances, l'insertion socio-professionnelle.

La DSNJ coordonne et anime la politique jeunesse du ministère des armées dont les objectifs et les grands principes sont rappelés dans le document cadre « Ambition armées-jeunesse 2022 » :

- la DSNJ est en charge de la **journée défense et citoyenneté (JDC)**, moment de rencontre institutionnalisé entre les jeunes et les armées. Obligatoire et universelle pour tous les jeunes Français recensés âgés de 16 à 25 ans, elle a pour vocation de conforter l'esprit de défense et de concourir au maintien du lien entre les armées et la jeunesse ;
- la DSNJ, à travers sa **sous-direction des politiques en faveur de la jeunesse**, coordonne et anime par ailleurs un ensemble de rencontres entre les jeunes et les armées, adaptés aux âges des bénéficiaires, dont certains relèvent d'une politique d'égalité des chances :
 - classes de défense (ex-CDSG) ;
 - cadets de la défense ;
 - stages de la 3^e à BAC+7 ;
 - cordées de la réussite ;
 - plan « lycées de la défense » ;
 - actions citoyennes ;
 - contrats armées-jeunesse ;
 - service civique ;
 - programme « Aux sports jeunes citoyens ! » ;
 - etc.
- le **service militaire volontaire (SMV)**, dispositif militaire d'insertion destiné aux jeunes Français âgés de 18 à 25 ans, résidant en métropole, peu ou pas qualifiés et éloignés de l'emploi (l'équivalent pour les outre-mer existe, il s'agit du service militaire adapté (SMA) relevant du ministère des outre-mer) ;
- le **service national universel (SNU)** : la DSNJ contribue à la montée en puissance du service national universel. Elle est notamment en charge de l'organisation de la JDM dans le cadre du séjour de cohésion (phase 1 du SNU).

La commission armées-jeunesse

La commission armées-jeunesse (CAJ) est un organisme de réflexion et d'action dont le président est le directeur du service national et de la jeunesse et qui est destiné à favoriser la **connaissance mutuelle entre la jeunesse et les forces armées**. Elle vise, par ailleurs, à **promouvoir l'esprit de défense** chez les jeunes tout en les **préparant à leurs responsabilités de citoyen**.

La CAJ organise des groupes de travail sur des thèmes de réflexion relatifs au lien armées-jeunesse, le prix armées-jeunesse, les journées sport-armées-jeunesse ainsi que des visites dans les forces armées ou chez les industriels de défense au profit de lycéens ou d'étudiants. La CAJ développe ses instances de réflexion et ses actions en région.

La diversité des membres de la CAJ constitue sa richesse. La CAJ compte ainsi parmi ses membres le Bureau National des élèves ingénieurs (BNEI), les jeunes IHEDN et les mouvements étudiants.

Pour mener ses actions et pour vous accompagner localement, la DSNJ dispose d'un réseau territorial grâce à la chaîne du service national et de la jeunesse. Celle-ci est composée de 27 centres du service national et de la jeunesse (CSNJ), relevant de 5 établissements du service national et de la jeunesse (ESNJ), et de 6 centres ultra-marins. La liste de ces établissements et leurs coordonnées se trouvent en annexe (page 41). Les ESNJ et CSNJ relaient les actions de la DSNJ au plus près des territoires et des bénéficiaires, en appui des acteurs de l'OTIAD (cf. infra).

En outre, l'organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD) repose sur 7 zones de défense et de sécurité (ZDS), dont l'action en direction de la jeunesse est appuyée par les ESNJ et CSNJ :

- zone d'Ile-de-France (état-major (EM) à Saint-Germain-en-Laye) ;
- zone nord (EM à Lille) ;
- zone ouest (EM à Rennes) ;
- zone sud-ouest (EM à Bordeaux) ;
- zone sud (EM à Marseille) ;
- zone sud-est (EM à Lyon) ;
- zone est (EM à Metz).

Outre-mer, les commandements supérieurs (COMSUP) sont en charge des questions de défense.

Dans chaque zone de défense, un officier général (OGZDS), placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées, exerce les responsabilités de conseiller militaire du préfet de zone. Dans chaque département, un délégué militaire départemental (DMD) représente l'officier général de zone de défense. Il est le conseiller militaire du préfet de département. Les coordonnées des ZDS et DMD se trouvent en annexe. Ils sont des points de contacts privilégiés pour échanger au niveau local.

Les actions de la DSNJ sont consultables sur :
[jeunesse | Ministère des Armées \(defense.gouv.fr\)](http://jeunesse | Ministère des Armées (defense.gouv.fr))

1.3 Les services

SCA – Service du commissariat des armées

Le SCA est un service interarmées relevant du chef d'état-major des armées. Il est le service d'administration générale des armées et participe à leur soutien pour l'exercice de leurs missions. Dans ce cadre, il conseille le commandement.

Il apporte, en outre, son concours à l'ensemble des organismes du ministère des armées.

SEO – Service de l'énergie opérationnelle

Le SEO est un service interarmées relevant du chef d'état-major des armées. Il assure le soutien pétrolier des forces armées et a un rôle de conseiller technique. Le soutien pétrolier assuré par le SEO concerne l'ensemble des carburants, des lubrifiants et produits divers associés. Le SEO participe également à la conception de la logistique des forces armées.

SSA – Service de santé des armées

Le SSA est un service interarmées relevant du chef d'état-major des armées. Il assure, en toute circonstance, le soutien médical des forces armées en métropole, outre-mer, et sur les théâtres d'opérations. Pour ce faire, le SSA a organisé une chaîne de santé complète et autonome de soins, d'expertises, de recherche, de formation et de ravitaillement en produits de santé.

2 LES ACTEURS JEUNESSE INTERMINISTÉRIELS

Le délégué pour l'éducation à la défense

Conseiller technique auprès de la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (MESRI/DGESIP) et du directeur général de l'enseignement scolaire (MENJS/DGESCO), le délégué pour l'éducation à la défense veille à l'application du protocole de 2016 entre le ministère de l'éducation nationale, celui de l'enseignement supérieur, celui de l'agriculture et le ministère des armées.

Ses missions :

- promouvoir la culture de défense auprès des élèves et des étudiants ;
- promouvoir leur sensibilisation aux missions, organisation et enjeux de la défense et de la sécurité nationale par l'enseignement et les actions éducatives ;
- promouvoir cet enseignement par la formation initiale et continue des enseignants ;
- poursuivre le partenariat avec les directions du ministère des armées chargées des politiques de jeunesse ;
- animer le réseau des référents enseignement de défense et de sécurité nationale ;
- co-animer le réseau des trinômes académiques avec la DMCA et l'Union-IHEDN.

Les référents enseignement de défense et de sécurité nationale (REDS)

Les REDS ont été créés en 2007 à la suite du protocole d'accord défense-éducation. Leur rôle a ensuite été précisé par le protocole interministériel de 2016 « développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale ».

Ils sont nommés par chaque président d'université ou directeur d'école. Ils sont réunis chaque année lors d'un séminaire par le délégué pour l'éducation à la défense.

Les référents enseignement de défense et de sécurité nationale sensibilisent les personnels et étudiants par l'organisation d'actions de sensibilisation (forums, conférences, journées, etc.), les informent sur les dispositifs existants de sensibilisation, de découverte, ou d'engagement dans les forces de défense et de sécurité, et favorisent la prise en compte de ces sujets dans les cursus.

Les trinômes académiques

Le protocole interministériel de 2016 réaffirme le rôle des trinômes académiques. Placés sous l'autorité du recteur, ces trinômes regroupent dans chaque académie un représentant du ministère des armées, un représentant de l'éducation nationale et un représentant de l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN.

Ils mettent en place des actions de formation et de sensibilisation de nature à inciter les enseignants à monter des actions de promotion de l'esprit de défense et à favoriser les initiatives dans l'enseignement de la culture de défense et de sécurité. Leurs actions peuvent bénéficier d'un soutien financier, pédagogique et événementiel de la DMCA qui assure le pilotage national du dispositif.

IHEDN – Institut des hautes études de défense nationale

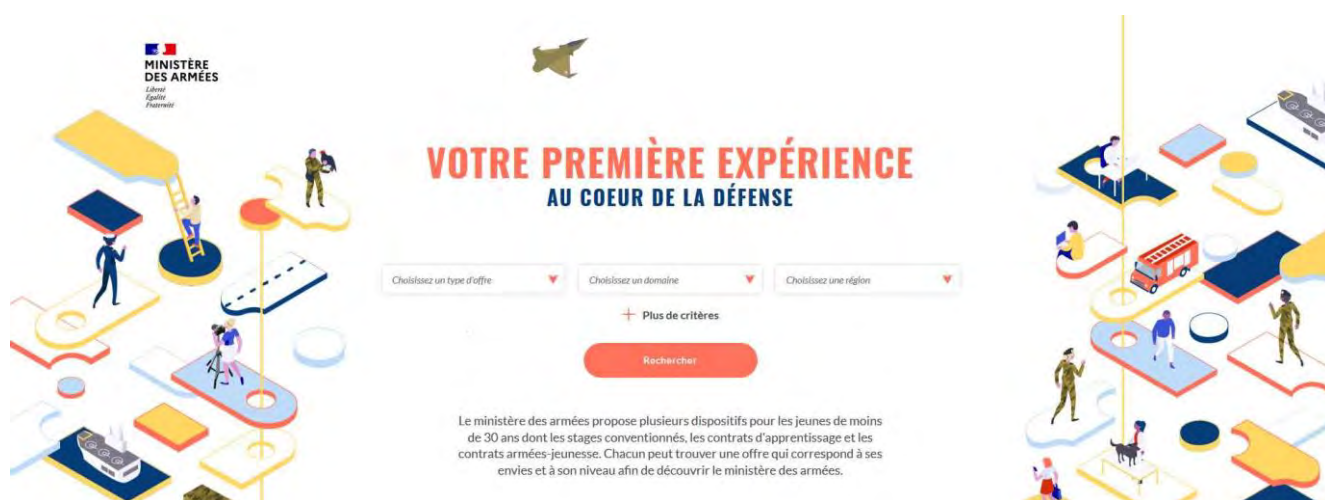
Établissement public à dimension interministérielle placé sous la tutelle du Premier ministre, l'IHEDN a pour mission de développer l'esprit de défense et de sensibiliser aux questions internationales. Il s'adresse à un large public : civils, notamment étudiants, militaires, français et étrangers.

3 ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA DÉFENSE ET SÉCURITÉ NATIONALES

3.1 Première expérience défense

Première expérience défense est un portail unique qui regroupe les offres de stages conventionnés, de contrats armées-jeunesse et de contrats d'apprentissage du ministère des armées.

www.stages.defense.gouv.fr



Contact: dsnj-stages-contact.fct@intradef.gouv.fr

3.2 Jeu décision défense et jeu mission défense

Le **jeu décision défense** est un jeu de plateau collaboratif conçu initialement pour le service national universel. Il existe en version « Genius » pour les étudiants.

C'est un outil pédagogique permettant de sensibiliser les étudiants aux enjeux de la défense nationale et aux missions des armées.

Dans le jeu, les étudiants incarnent les décideurs politiques et militaires. Ils constituent une équipe, sur le modèle d'un état-major militaire, et cherchent à élaborer une décision de défense ordonnée, séquencée et concertée.

Ce jeu peut être présenté et animé par la DSNJ dans les universités et grandes écoles.

Le **jeu mission défense** réalisé par la DRH-MD (SRHC) présente la diversité des métiers civils au sein du ministère des armées.



Contact DSNJ :

dsnj-dispositifs-jeunesse.contact.fct@intradef.gouv.fr

3.3 « Aux sports jeunes citoyens ! »

« **Aux sports jeunes citoyens !** » est un programme qui a été lancé en mai 2019 par le ministère des armées pour l'héritage des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Il propose une série d'activités alliant sport, travail de mémoire et citoyenneté et vise à favoriser l'esprit de cohésion, le dépassement de soi et à promouvoir des actions de solidarité.

Ce programme est le fruit d'une collaboration entre quatre acteurs du ministère des armées : la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ), l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), le centre national des sports de la défense (CNSD) et la fédération des clubs de défense (FCD).

Dans ce cadre, il est possible d'organiser des événements au sein des universités et des écoles en partenariat avec la DSNJ pour, par exemple :

- présenter l'exposition « Sports, Mémoire et Défense » de l'ONACVG qui illustre les liens entre le sport et les armées à travers le parcours combattant de sportifs lors des deux guerres mondiales et fait connaître le rôle du sport dans les armées et son rôle sociétal ;
- permettre aux étudiants de rencontrer des sportifs de haut niveau ;
- faire témoigner des blessés de guerre dont la reconstruction passe par le sport ;
- faire intervenir un historien du sport ;
- participer à une épreuve sportive au profit de l'œuvre du Bleuet de France ;
- etc.



Contact DSNJ :

dsnj-dispositifs-jeunesse.contact.fct@intradef.gouv.fr

3.4 Actions de l'IHEDN



L'IHEDN organise des cycles jeunes afin de sensibiliser les jeunes actifs et étudiants aux enjeux de défense et de sécurité nationales, européennes et internationales.

Cycles IHEDN-Jeunes

Cycle destiné à environ 60 à 80 étudiants et jeunes actifs, ressortissants de l'Union européenne, âgés de 20 à 30 ans, issus des universités et grandes écoles.

Cycle de 5 jours, à Paris ou en région.

Des conférences-débats sur les enjeux géostratégiques actuels, sur la politique de défense de la France et de l'Europe.

Des témoignages de praticiens et des retours d'expérience.

Des travaux en comités autour d'un thème proposé en début de cycle et préparation d'une note de position présentée lors de la séance de clôture.

Des visites de sites dépendants des différents ministères et/ou d'organismes industriels spécifiques de la région.

3.5 Ressources d'enseignement de défense

- ❖ La DMCA, en partenariat étroit avec l'Éducation nationale, l'Enseignement agricole et de nombreux partenaires, conçoit et réalise de nombreuses **ressources d'enseignement de défense**, en y associant des universitaires de diverses disciplines. La diffusion de ces ressources sera particulièrement utile dans le cadre des formations conduisant au professorat.
- ❖ Le **site Internet Chemins de mémoire** propose à la Une des dossiers documentaires et pédagogiques en lien avec l'actualité commémorative. Par ailleurs, il propose de la documentation et des ressources en lien avec le patrimoine mémoriel de pierre en France et à l'étranger et l'histoire des conflits contemporains.

[Chemins de mémoire | Ministère des Armées \(cheminsdememoire.gouv.fr\)](http://cheminsdememoire.gouv.fr)

- ❖ La plate-forme d'enseignement de défense **Educ@def** : hébergée sur le site Chemins de mémoire, elle propose des ressources à destination des enseignants en lien avec l'histoire et la mémoire des conflits contemporains et l'enseignement de défense.

[Educ@def | Chemins de mémoire \(cheminsdememoire.gouv.fr\)](http://cheminsdememoire.gouv.fr)

- ❖ **La revue Les Chemins de la mémoire** est éditée en 23 000 exemplaires papier et diffusée à près de 60 000 abonnés en version dématérialisée, dont l'ensemble des établissements scolaires. Trimestrielle, elle accompagne l'actualité commémorative et les grands débats d'actualités sur la politique mémorielle, en proposant des dossiers historiques ainsi que des articles et entretiens en lien avec l'actualité commémorative, patrimoniale et pédagogique du ministère et de ses partenaires. Chaque année, un numéro hors-série vient compléter la collection et réunit les analyses de plusieurs dizaines d'universitaires et spécialistes. La revue est consultable en ligne :

[Archives de la revue | Chemins de mémoire \(cheminsdememoire.gouv.fr\)](http://cheminsdememoire.gouv.fr)

- ❖ Par ailleurs, la DMCA pilote la politique de **mémoire partagée**, via l'animation, en lien avec la DGRIS, du réseau des missions de défense à l'étranger. Les ressources d'enseignement de défense sont ainsi mises à leur disposition pour accompagner les projets mémoriels conduits à l'étranger. En retour, la DMCA valorise les actions de mémoire partagée sur son site Internet :

[Mémoires | Chemins de mémoire \(cheminsdememoire.gouv.fr\)](http://cheminsdememoire.gouv.fr)

3.6 Actions en lien avec les trinômes académiques

Les référents défense et sécurité nationale dans les universités peuvent participer à des actions en lien avec les trinômes académiques, conformément à la feuille de route interministérielle annuelle des trinômes.

Les trinômes, placés sous la responsabilité des recteurs, associent un représentant des ministères chargés de l'Éducation nationale et des Armées ainsi que de l'Union des auditeurs de l'IHEDN.

Au sein du ministère des armées, ce réseau est piloté et financé par la DMCA.

A titre d'exemple, les référents peuvent :

- Participer à des colloques, séminaires, conférences, rencontres d'enseignement de défense organisés par les trinômes académiques ;
- Contribuer ou participer à des formations d'enseignants ;

Les interventions des trinômes académiques au profit des enseignants en formation initiale au sein des INSPE peuvent se faire en coopération avec le référent de l'université d'accueil.

- Participer à des rallyes citoyens ;
- Contribuer à des ressources pédagogiques d'enseignement de défense.

Les informations relatives au réseau et aux missions des trinômes académiques sont disponibles sur l'espace numérique des trinômes académiques de la DMCA :

[Les trinômes académiques | Chemins de mémoire \(cheminsdememoire.gouv.fr\)](https://cheminsdememoire.gouv.fr)

3.7 Les préparations militaires

Des préparations militaires sont proposées toute l'année par les trois armées et la gendarmerie nationale. Elles offrent aux jeunes de 16 à 30 ans une première expérience de la vie militaire. Les volontaires découvrent la vie en collectivité, la mixité sociale ainsi que la cohésion et le dépassement de soi tout en se familiarisant avec l'univers et la culture propres à chaque armée.

Les préparations militaires permettent également d'orienter les jeunes qui souhaitent intégrer ultérieurement une école de formation initiale des armées dans le but de s'engager au titre de l'active ou de la réserve.

Armée de terre

- **Période militaire de découverte** de 3 à 10 jours.
- **Préparation militaire supérieure** de 20 jours avec pour objectif d'évaluer le potentiel et les capacités du candidat à suivre une formation de sous-officier ou d'officier.

Marine nationale

- **Préparation militaire marine** répartie sur une année avec possibilité à l'issue de servir en tant qu'officier marinier réserviste.
- **Préparation militaire supérieure état-major** répartie sur une année avec possibilité de servir en tant qu'officier de réserve à l'issue.

Armée de l'air et de l'espace

- **Période militaire d'initiation** de 7 jours.
- **Période militaire de perfectionnement** de 5 jours.

Gendarmerie nationale

- **Préparation militaire gendarmerie** de 15 jours avec possibilité de servir comme militaire du rang de réserve.
- **Préparation militaire supérieure gendarmerie** de 25 jours avec possibilité d'un emploi de cadre dans la réserve (gradé, officier).

4 DISPOSITIFS ENTRANT DANS LA FORMATION UNIVERSITAIRE

4.1 Stages conventionnés

4.2 Les contrats armées-jeunesse

4.3 Apprentissage

4.4 Bourses

4.5 Financement de la recherche

- Direction générale de l'armement (DGA)
- Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS)
- Institut de recherche stratégique de l'école militaire (IRSEM)
- Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA)

4.1 Stages conventionnés

- Convention de stage entre l'étudiant, son école ou son université et le service employeur dans le cadre d'un stage obligatoire ou facultatif.
- Une durée de 6 mois maximum.
- Objectifs : acquérir des compétences, mettre en œuvre les acquis de la formation académique et favoriser l'insertion socio-professionnelle grâce à une expérience valorisante.
- Une gratification est versée à l'étudiant à partir d'une durée de stage supérieure à 2 mois.
- Ouvert aux étudiants jusqu'à bac +7.
- Une diversité de secteurs concernés : administration, politiques publiques, relations internationales, filières systèmes d'information et numérique, informatique, ingénierie, droit, économie, finances, santé...

Témoignage

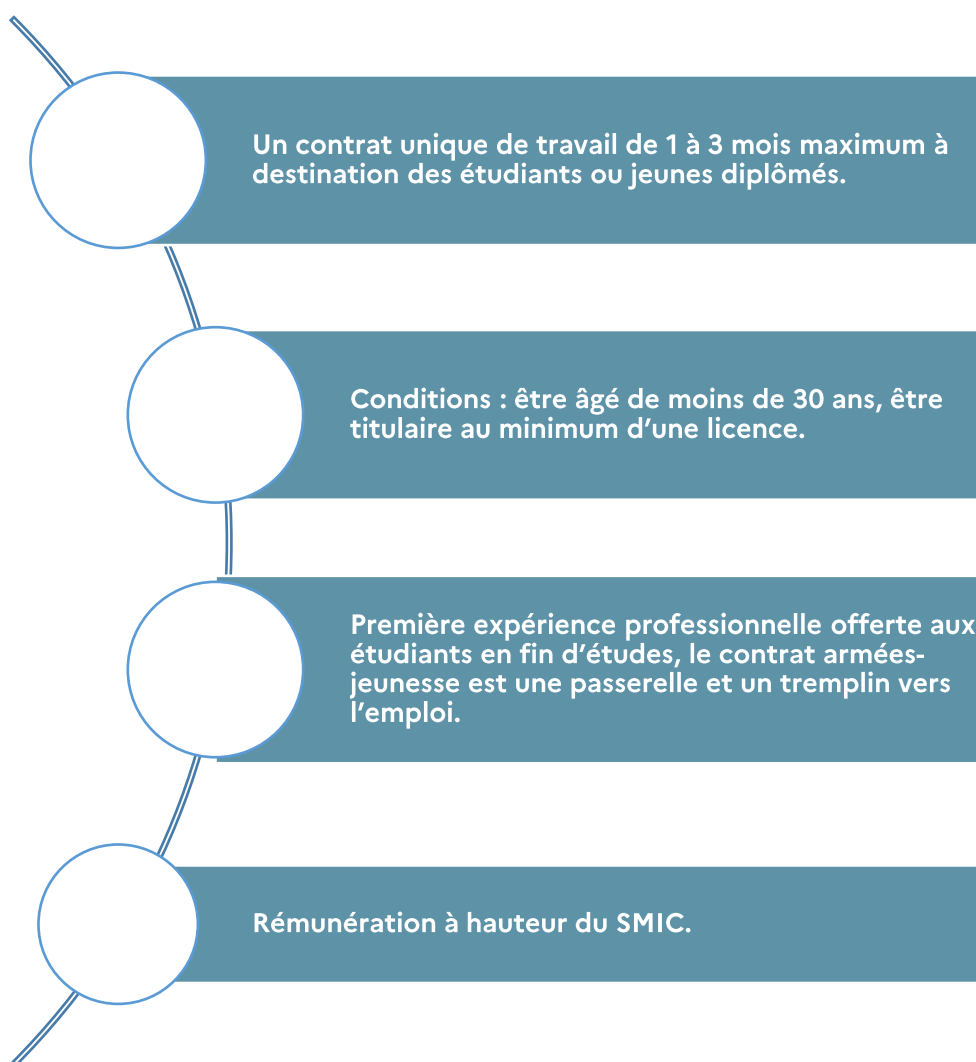
« Grâce à la diversité des missions qui m'ont été confiées, mon stage de 6 mois au centre de doctrine et d'enseignement du commandement de l'armée de terre fut riche et varié. Insérée dans le pôle études et prospective, j'ai réalisé des travaux de veille, participé à la rédaction d'études et conduit des travaux de recherche dans le domaine du combat aéroterrestre. J'ai également assisté à de nombreux colloques et conférences liés à des sujets prospectifs, organisés par des think tanks et instituts de recherches français et étrangers, spécialisés dans les questions de Défense. Au-delà de ces travaux de recherche, j'ai approfondi mes connaissances du travail en état-major, à travers deux formations :

- la première, dispensée par deux officiers stagiaires de l'école de guerre-Terre, m'a fait découvrir et mettre en œuvre la méthode d'élaboration d'une décision opérationnelle tactique (MEDOT) ;
- la seconde, animée par deux élèves-officier de Polytechnique, m'a appris les bases de la cartographie militaire opérationnelle.

Ce stage a indéniablement contribué au développement de mon esprit d'analyse et de synthèse. Intégrée dans une équipe d'officiers expérimentés et de stagiaires issus de formations variées de niveau master, j'y ai également appris à travailler en équipe. Mon intérêt pour les questions de Défense est maintenant confirmé : c'est dans ce domaine que je souhaite évoluer professionnellement. »

Camelia

4.2 Contrats armées-jeunesse



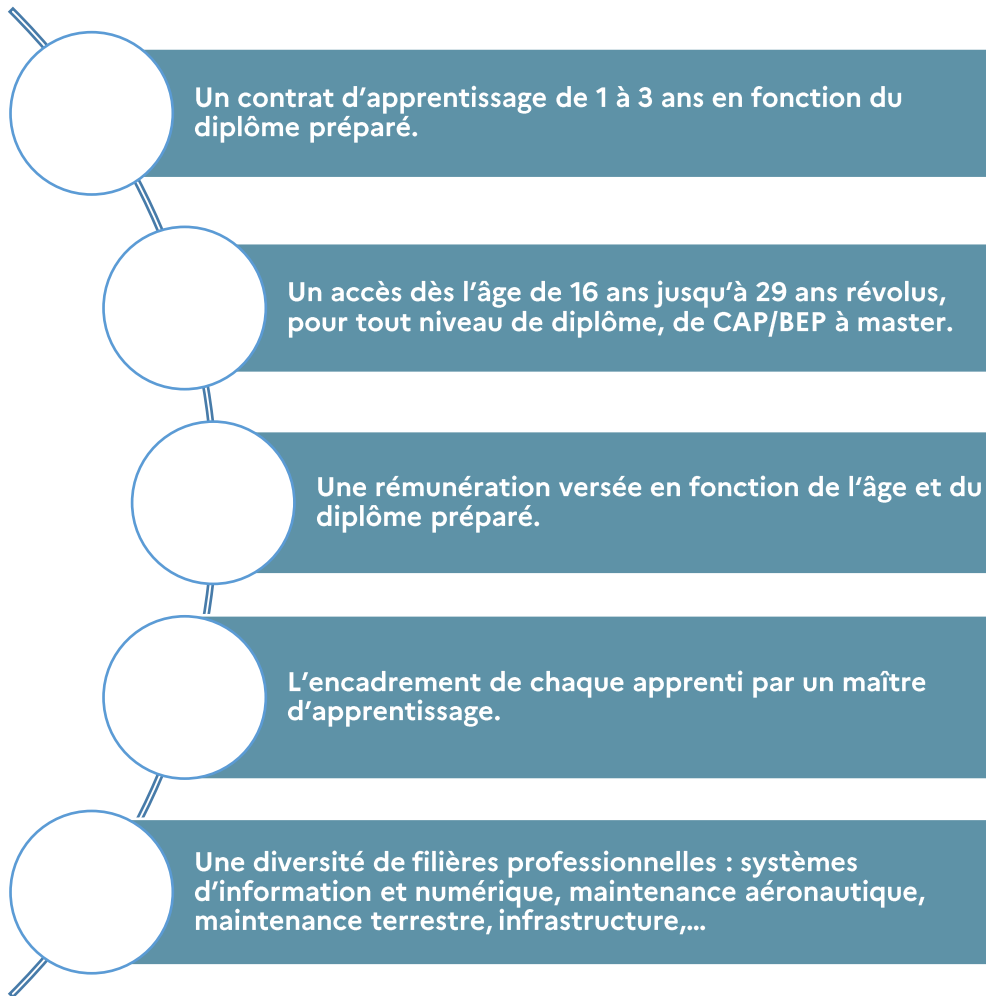
Témoignage

« J'ai décidé de faire un contrat armées-jeunesse (CAJ) juste après avoir obtenu mon diplôme de master car cela m'assurait une première expérience professionnelle (hors stages) dans un domaine qui me plaisait. J'ai fait un CAJ de trois mois, ce qui m'a permis de prendre le temps de réfléchir à la suite de mon parcours tout en travaillant. J'ai pu y découvrir la pluralité des métiers et missions du ministère des armées, ce qui a enrichi ma réflexion sur mon futur parcours. En ce sens, le CAJ est une véritable passerelle vers l'emploi pour les jeunes diplômés.

Ce CAJ a été l'occasion de découvrir l'administration centrale et les armées sous un autre angle. Le CAJ est très formateur car il est d'une durée courte, il est nécessaire d'être opérationnel très vite, ce qui fait qu'on vous fait confiance plus rapidement et cela est très valorisant. L'environnement de travail est très professionnel et bienveillant, ce qui facilite l'entrée dans le monde du travail. Enfin, cette expérience a été l'occasion de rencontrer des personnes avec des profils très différents, civils et militaires, qui ont tous nourri ma réflexion d'une manière ou d'une autre et cela a été très enrichissant. » **Sabrina**

Pour consulter les offres de CAJ sur le portail *Première expérience défense* :
[Première Expérience Défense \(defense.gouv.fr\)](https://defense.gouv.fr)

4.3 Apprentissage



Témoignage

« Actuellement en master communication et création digitale, j'ai eu l'opportunité d'intégrer le ministère des armées en tant qu'apprentie graphiste. Affectée à la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ), ma mission est de participer à l'élaboration et à la création des supports de communication internes et externes au bureau du rayonnement et des partenariats de la sous-direction des politiques jeunesse.

L'environnement et la rigueur du ministère des armées constituent un cadre de travail propice au développement de nouvelles compétences. Il permet également d'avoir une vision globale et transversale du fonctionnement de l'administration centrale.

À mon arrivée, j'ai pu bénéficier d'un très bon accueil et d'une bonne intégration à une équipe jeune, enthousiaste et dynamique ! Bien qu'assez autonome sur mes tâches, je bénéficie tout de même d'un cadre qui me permet d'apprendre et de me former.

Lors de ma recherche d'alternance, je souhaitais pouvoir intégrer une administration – publique – qui pourrait m'apporter une formation solide et plurielle, laquelle serait complémentaire de ma formation universitaire, c'est exactement ce que le ministère des armées m'apporte. » **Klara**

Pour consulter les offres d'apprentissage sur le portail *Première expérience défense* :
[Première Expérience Défense \(defense.gouv.fr\)](https://defense.gouv.fr)

4.4 Bourses

Allocation financière spécifique à la formation (AFSF)

L'AFSF est une allocation versée à des élèves ou à des étudiants s'engageant à servir en qualité de militaire après l'obtention d'un diplôme ou la validation d'une formation dans des domaines intéressant les armées. Plus d'informations sur les conditions et critères d'éligibilité auprès des CIRFA.

Bourse d'études de l'armée de terre

L'armée de terre propose une bourse aux lycéens ou aux étudiants, qui, en contrepartie, doivent souscrire un engagement après l'obtention de leur diplôme. Le cursus scolaire ou universitaire suivi est lié au domaine de spécialité défini lors du recrutement. Ce dispositif est ouvert en priorité aux aspirants sous-officiers dans les métiers nécessitant des qualifications techniques et/ou rares (informatique, maintenance, génie mécanique et électrique). Cette allocation est également accessible aux officiers sous contrat spécialistes (OSC-S) et aux officiers sous contrat encadrement (OSC-E). Les profils retenus sont variés et évoluent en fonction des besoins de l'armée de terre. Le montant de la bourse varie de 2 000 euros pour un bac pro à 7 000 euros pour une licence, un *bachelor* et jusqu'à 10 000 euros pour un master par année scolaire.

Bourse d'études en cyber sécurité/systèmes d'information et de communication (SIC) de la marine nationale

La marine nationale accompagne financièrement des étudiants lors de leurs dernières années de formation en les sensibilisant aux missions de la marine nationale et en leur donnant la possibilité d'y effectuer leur stage de fin d'études. Cet accompagnement financier et personnel avec des équipes de gestionnaires permet ainsi aux jeunes d'appréhender au mieux leurs futurs métiers, choisis sur mesure selon leurs profils et aspirations, avant de rallier leur prochaine unité d'affectation. Ils rejoindront l'équipage une fois leur diplôme obtenu. L'étudiant se voit offrir à l'issue de sa formation un contrat sous statut militaire pour une durée de quatre ans renouvelables, pour lequel il s'engage à servir au sein de la marine nationale. Le montant de la bourse est de 15 000 euros par année scolaire.

Plus d'informations sur :

[Bourses CYBER H/F | Marine Nationale \(lamarinerecrite.fr\)](http://lamarinerecrite.fr)

[Bourses Systèmes d'Information et de Communication H/F | Marine Nationale \(lamarinerecrite.fr\)](http://lamarinerecrite.fr)

Bourses

Bourse d'études de l'armée de l'air et de l'espace

Proposée par l'armée de l'air et de l'espace, cette allocation s'adresse aux étudiants préparant un BTS, un DUT, une licence en LEA langues rares, un LMD (licence, master, doctorat) ou un diplôme ou titre d'ingénieur dans des domaines spécifiques (cyberdéfense, informatique et télécommunications, domaine spatial, langues rares, aéronautique ou construction aéronautique, physique nucléaire ou énergie atomique, infrastructure). Après l'obtention du diplôme, l'étudiant s'engage dans l'armée de l'air et de l'espace en tant qu'officier sous contrat ou sous-officier (selon le niveau de formation suivi) pour une durée de deux à trois ans. Le montant de la bourse est de 3 000 à 4 000 euros pour un niveau BTS, DUT et LEA et de 4 000 à 10 000 euros pour un niveau LMD ou ingénieur, par année scolaire.

Plus d'informations sur :

[Aide financière pour vos études | Aviateur \(devenir-aviateur.fr\)](http://devenir-aviateur.fr)

Bourse d'études du commissariat des armées

Le service du commissariat des armées (SCA) recrute des spécialistes dans les métiers du numérique, des achats et de la logistique pour répondre aux besoins des armées, directions et services.

Les bourses d'études du SCA concernent les trois domaines suivants :

- bourses d'études en systèmes d'information ;
- bourses d'études en achats ;
- bourses d'études en logistique.

Ces bourses sont destinées à accompagner financièrement les étudiants de niveau bac+4 à bac+5. L'étudiant bénéficiant de ce dispositif se voit offrir à l'issue de sa formation un contrat sous statut militaire pour une durée de quatre ans renouvelables. Le montant de la bourse varie selon les profils et peut aller jusqu'à 10 000 euros par année scolaire.

Plus d'informations sur :

[Commissariat des armées | Ministère des Armées \(defense.gouv.fr\)](http://defense.gouv.fr)

4.5 Financement de la recherche



Placée sous la responsabilité du délégué général pour l'armement (DGA), l'agence de l'innovation de défense (AID) organise deux appels à projets par an : les appels à projets thèses AID classiques et les thèses AID Cifre-Défense. Les sujets de recherche doivent concerner des thématiques prioritaires intéressant les armées pour les « sciences dures » et les sciences humaines et sociales.

Thèses AID classiques

L'AID cofinance environ 100 thèses (96 en « sciences dures » et 4 en sciences humaines et sociales). 80% des thèses sont cofinancées par l'AID et un autre organisme, à rechercher par le directeur de thèse. Sur certaines thématiques très prioritaires, des thèses peuvent être financées à taux plein.

- Ouvert uniquement aux étudiants ressortissants de l'Union européenne, du Royaume-Uni ou de la Suisse.

Thèses AID Cifre-défense

L'AID cofinance chaque année, pour une durée maximale de trois ans, environ 15 thèses CIFRE-Défense. Les sujets proposés doivent répondre aux thématiques prioritaires en fonction des années. Les thèses retenues à l'issue de l'appel à projets sont cofinancées par l'AID et par une entreprise.

Plus d'informations sur les modalités de candidature sur le site de l'AID :
[Les appels à projets de l'AID | Ministère des Armées \(defense.gouv.fr\)](https://defense.gouv.fr)

Financement de la recherche



La direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) propose des allocations doctorales et postdoctorales dans le domaine des relations internationales et de la stratégie qui se déclinent en trois programmes.

Programme « ambassadeur »

Ce programme postdoctoral a pour objectif de financer un séjour de 12 mois à l'étranger pour un post-doctorant engagé sur un projet de recherche portant sur des enjeux de sécurité et de défense, quelle que soit la discipline universitaire (géographie, économie, sciences politiques, droit, etc.). Ce programme peut financer jusqu'à deux allocations par an.

Programmes « thématique » et « innovation »

Ces programmes ont pour objectif de financer des projets de recherche portant sur des enjeux de sécurité et de défense, quelle que soit la discipline universitaire en sciences humaines et sociales (géographie, économie, sciences politiques, droit, etc.). Ces programmes sont scientifiquement suivis par l'institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).

- Le **programme doctoral "thématique"** cible les thématiques prioritaires pour le ministère, tout en offrant un cadrage suffisamment souple pour laisser une liberté de proposition aux candidats et aux écoles doctorales. Ce programme peut financer jusqu'à six allocations par an, pour une durée de trois ans.
- Le **programme doctoral "innovation"** vise à favoriser l'approche innovante, en sélectionnant des sujets libres, tant au niveau de la thématique d'études que de la démarche méthodologique ou de la dimension transdisciplinaire. Ce programme peut financer jusqu'à trois allocations par an, pour une durée de trois ans.

Plus d'informations sur :
[Pacte enseignement supérieur | Ministère des Armées \(defense.gouv.fr\)](https://defense.gouv.fr)

Financement de la recherche



Allocations de post-doctorat « résident » de l'IRSEM

L'IRSEM attribue chaque année trois allocations de post-doctorat « résident ». Ce programme s'inscrit dans la politique de soutien financier et scientifique pour les jeunes chercheurs.

Il a pour objectif de financer, pour une durée d'un an (renouvelable une fois), un projet de recherche portant sur les questions de défense, de stratégie et de sécurité contemporaines, quelle que soit la discipline universitaire en sciences humaines et sociales (géographie, économie, science politique, droit, etc.). Des thématiques et zones d'études prioritaires sont définies chaque année. Toutefois, tous les projets postdoctoraux sont considérés, quel que soit leur thème.

Le candidat post-doctorant propose un projet de recherche et un centre de recherche de rattachement. Cette proposition doit être argumentée et justifiée par l'intérêt scientifique et méthodologique du projet de recherche et du centre de recherche de rattachement.

Le post-doctorant doit s'être assuré de la faisabilité de son rattachement à un laboratoire de recherche français et de sa disponibilité pour être résident à l'IRSEM pendant la durée du contrat avant le dépôt de sa candidature.

Plus d'informations sur les modalités de candidature et de financement sur le site internet :
[IRSEM - Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire](#)

Financement de la recherche

LA DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DE LA CULTURE ET DES ARCHIVES (DMCA)

La direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA), en lien avec le Conseil scientifique de la recherche historique de la Défense (CSRHD), attribue annuellement des aides à la recherche à l'attention des doctorants dont les recherches intéressent l'histoire militaire et organise le prix d'histoire militaire.

Allocation de thèse en histoire militaire

La DMCA, en lien avec le CSRHD, attribue chaque année des allocations de thèse en histoire militaire d'un montant de 10 000 euros chacune. Ces allocations sont ouvertes à tout doctorant inscrit en thèse au moment du dépôt de candidature.

Financement de contrats doctoraux

La DMCA, en concertation avec le CSRHD, propose chaque année le financement de contrats doctoraux d'une durée de trois ans. Ce dispositif est ouvert à tout candidat qui s'inscrit en première année de thèse à la rentrée universitaire suivant le dépôt de candidature et à tout doctorant déjà inscrit en première année de thèse. Il a pour objectif d'accompagner un doctorant dont l'étude s'inscrit dans l'un des axes de recherche jugés prioritaires en histoire militaire par le ministère des armées. La DMCA et le Service historique de la Défense (SHD) participent au suivi scientifique des bénéficiaires en lien avec leurs écoles doctorales de rattachement.

Prix d'histoire militaire (PHM)

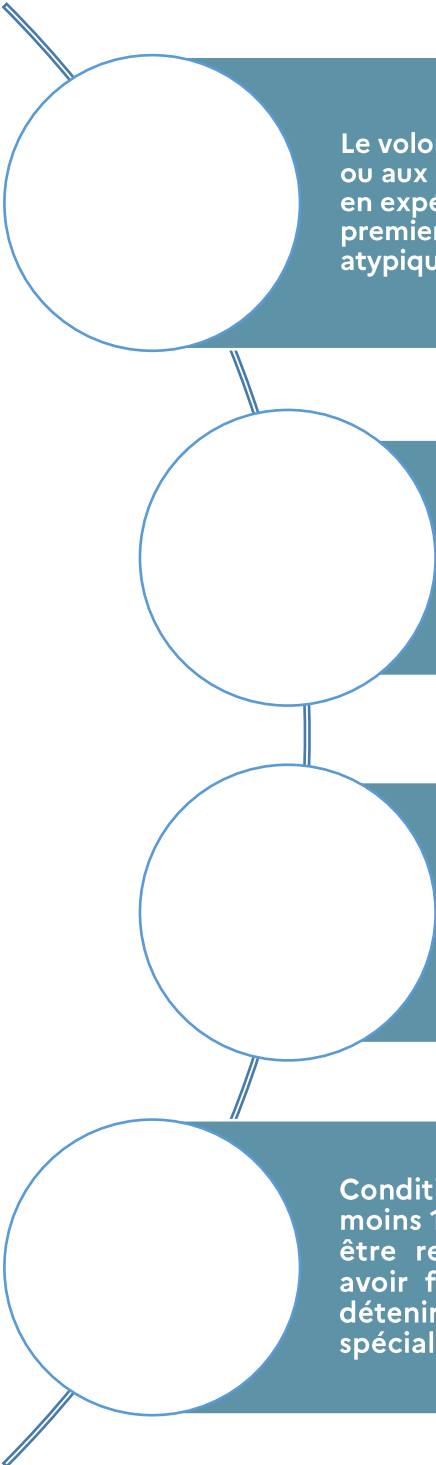
Attribué chaque année, le PHM récompense une thèse de doctorat et un mémoire de master 2. Sont éligibles les études soutenues l'année civile précédant l'attribution du prix. Les mémoires de master 2 ayant obtenu la mention « très bien » et les thèses de doctorat bénéficiant d'une recommandation du directeur de thèse peuvent postuler au PHM. Le PHM est accompagné d'une gratification de 5 000 euros (ainsi que d'un accompagnement à la publication) pour la thèse et de 1 000 euros pour le master 2.

Plus d'informations sur :
[Accueil - Mémoire des hommes \(defense.gouv.fr\)](https://www.defense.gouv.fr/memoire)

5 ENGAGEMENT

1. Le volontariat dans les armées et services
2. Le service civique
3. Devenir militaire
4. Devenir civil de la défense
5. Les services de renseignement et la cyberdéfense
6. La réserve
 - La réserve opérationnelle
 - La réserve citoyenne
 - Les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté

5.1 Le volontariat dans les armées et services



Le volontariat dans les armées permet aux jeunes étudiants ou aux diplômés d'approfondir leur formation et de gagner en expérience dans le cadre d'une année de césure ou d'un premier emploi au sein des armées, dans un environnement atypique.

Le volontaire s'engage pour une durée d'un an renouvelable et perçoit une solde mensuelle (rémunération).

Il peut servir dans une unité de l'armée de terre, de la marine nationale, de l'armée de l'air et de l'espace, de la gendarmerie nationale, du service du commissariat des armées ou du service de santé des armées.

Conditions : avoir la nationalité française ; avoir au moins 18 ans et au plus 26 ans à la date de la demande ; être reconnu apte physiquement et médicalement ; avoir fait la journée de défense et de citoyenneté ; détenir au minimum un bac +2 à bac +4 selon les spécialités.

Le volontariat dans les armées et services



Volontaire aspirant de l'armée de terre (VADAT)

Engagement comme volontaire aspirant de l'armée de terre (VADAT) au sein d'un régiment, d'un état-major ou en administration centrale comme jeune officier. Le volontaire assurera une fonction d'expertise dans son domaine de spécialité et enrichira son parcours d'une expérience humaine forte et atypique.

Volontaire officier aspirant (VOA) de la marine nationale

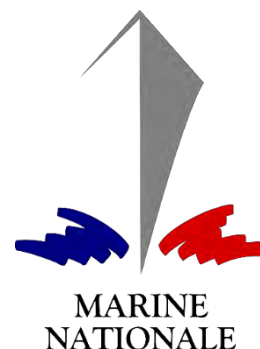
VOA opérations

Le VOA opérations permet de développer des compétences dans l'une des fonctions suivantes : chef de quart, adjoint logistique commando, adjoint de quart sur sous-marins. Campagne annuel de recrutement dès janvier.

VOA état-major

Le VOA état-major permet de développer des compétences dans les fonctions suivantes : ressources humaines, droit, informatique, logistique et transport, qualité - hygiène - sécurité - environnement, enseignement (langue, mathématiques, etc.), psychologie, contrôle de gestion - finance - audit, achats, relations internationales, communication.

Recrutement toute l'année.



Volontaire aspirant (VASP) de l'armée de l'air et de l'espace

Le poste de VASP permet de gagner en responsabilité pendant un an, en tant qu'officier aspirant. Les postes disponibles diffèrent selon les années et les besoins et sont à consulter sur le site de l'armée de l'air et de l'espace. Ils concernent de nombreux domaines : relations internationales, communication, droit, logistique, transport, informatique, etc. Recrutement toute l'année.

Le volontariat dans les armées et services



Gendarmerie nationale

AGIV – Aspirant de gendarmerie issu du volontariat
Être AGIV offre l'opportunité de découvrir la gendarmerie nationale et d'assurer des fonctions à responsabilité au niveau départemental sur un plan opérationnel, dans une école pour la formation des volontaires ou encore dans un état-major pour exercer des fonctions de soutien. Cette année permet de mettre en valeur ses compétences dans la perspective d'exercer des responsabilités de commandement.



SCA – Service du commissariat des armées

Volontaire aspirant commissaire (VAC)

VAC service

Cette année permet à des étudiants en année de césure ou à des jeunes diplômés de découvrir le métier de commissaire des armées et d'approfondir leur formation dans les métiers de l'audit, des finances, de la logistique, du droit, des achats, des ressources humaines et de la communication au sein des armées.

VAC embarqué

Cette année permet de découvrir les armées et le métier de commissaire d'ancrage marine. Le VAC embarqué se verra confier des responsabilités dans les domaines de l'administration, des finances, de la gestion des stocks, du contrôle interne, des ressources humaines, de la communication et des relations publiques. Il participera également à la préparation des escales et à l'organisation d'activités de cohésion pour l'équipage. Il pourra être amené à exercer des responsabilités pratiques au sein d'une unité opérationnelle, dans un milieu humain d'exception.

5.2 Le service civique



Déployées depuis 2017 au sein du ministère des armées, les missions de service civique permettent aux jeunes de développer leurs compétences, de définir un projet professionnel et de découvrir un nouvel univers grâce à une période de volontariat de six à douze mois.

Les missions proposées au service de la collectivité concernent les domaines de l'éducation, l'intervention d'urgence, la mémoire et la citoyenneté, le sport, la culture, l'environnement, la santé ou encore la solidarité.

Conditions :

- être âgé de 16 à 25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ;
- pas de conditions de diplôme, ni d'expérience professionnelle.

Témoignage

*« Je suis en service civique au centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de Bordeaux. Je participe à ce projet en parallèle de mes études dans l'école de Sport Business AMOS et validerai mon master fin 2021. Je suis passionné de sport et j'ambitionne de me spécialiser dans l'organisation d'évènements sportifs. Je suis en poste depuis un peu moins de deux mois et ce fut un départ très productif avant le lancement d'un projet. Pour représenter au mieux les valeurs de ce programme, nous avons décidé de voir grand en créant notre propre action au sein de la ville de Bordeaux. C'est un projet qui me tient particulièrement à cœur, je suis fier et heureux de faire partie des ambassadeurs du programme « Aux sports jeunes citoyens » dont je partage les valeurs. Je suis très motivé à l'idée de poursuivre ce service civique jusqu'en juin car c'est une réelle opportunité pour moi. C'est avec beaucoup d'envie que je travaille sur ce concept d'évènement à la fois sportif et mémoriel pour la jeunesse. Je pense que ce service civique va me permettre d'engranger de l'expérience et de pouvoir sortir de mes études avec un parcours réussi et rentrer rapidement dans le monde du travail. » **Vincent***

Plus d'informations sur le service civique sur :
[Page d'accueil \(service-civique.gouv.fr\)](http://service-civique.gouv.fr)

5.3 S'engager dans les armées



Le ministère des armées comprend tous les métiers nécessaires à l'accomplissement des missions dévolues à chacune des armées. Qu'il s'engage sans le bac (militaire du rang), entre bac et bac+2 (sous-officier) ou au-delà (officier), il est aujourd'hui possible à un jeune, quel que soit son niveau, d'obtenir un premier contrat militaire et de faire carrière par le biais de la formation et de la promotion interne. Les armées continuent de jouer un rôle d'intégrateur social au profit des jeunes, notamment les moins qualifiés. Chacun peut avoir accès à une formation et à un métier offrant des perspectives professionnelles valorisantes.

Le recrutement des officiers s'effectue traditionnellement par la voie des concours (externe et interne). Il existe deux voies : être officier de carrière ou être officier sous contrat. Le premier s'engage pour une durée indéterminée, contrairement au second, qui ne sert que le temps de son contrat.

Les grandes écoles de la défense forment les futurs officiers et cadres civils. Ces écoles recrutent des étudiants de bac+2 à bac+5 selon les spécialités dont ils ont besoin.

Il existe différents types de concours et de contrats, propres à chaque armée, direction et service. Il est donc important de s'informer sur leurs sites respectifs.

- Armée de terre : Sengager.fr
- Marine nationale : [LA MARINE RECRUTE](http://LA.MARINE.RECRUTE) | [Marine Nationale](http://Marine.Nationale)
- Armée de l'air : [Devenir Aviateur](http://Devenir.Aviateur) : emploi et recrutement dans l'armée de l'Air et de l'Espace (devenir-aviateur.fr)
- Direction générale de l'armement : [Page d'accueil DGA](http://Page.d'accueil.DGA) | [Ministère des Armées](http://Ministère.des.Armées) (defense.gouv.fr)
- Service du commissariat des armées : [Commissariat des armées](http://Commissariat.des.armées) | [Ministère des Armées](http://Ministère.des.Armées) (defense.gouv.fr)
- Service de santé des armées : [SSA page accueil](http://SSA.page.accueil) | [Ministère des Armées](http://Ministère.des.Armées) (defense.gouv.fr)
- Service de l'énergie opérationnelle : [Service de l'énergie opérationnelle](http://Service.de.l'énergie.opérationnelle) | [Ministère des Armées](http://Ministère.des.Armées) (defense.gouv.fr)

5.4 Civils de la défense



Au côté des militaires, les civils contribuent également aux actions du ministère des armées, principalement dans des fonctions de soutien.

Il existe trois voies d'accès :

- recrutement par concours pour être fonctionnaire ;
- recrutement par contrat en CDD ou en CDI pour être contractuel ;
- embauche en qualité d'ouvrier de l'Etat.

Dans la fonction publique, les emplois sont classés en trois catégories (A, B et C), auxquelles correspond un niveau hiérarchique et de rémunération. C'est le niveau de diplôme requis pour accéder aux concours externes à ces emplois qui détermine leur catégorie.

Les agents contractuels participent également pleinement aux missions prioritaires du ministère des armées. Ces personnels apportent des expertises très recherchées et indispensables aux évolutions et aux transformations du ministère des armées. Leurs contrats sont conclus pour une durée déterminée et peuvent être renouvelés. À l'issue d'une période de six ans de service public, certains contrats peuvent aboutir à un contrat à durée indéterminée (CDI). Des exceptions existent à l'instar de la direction générale de l'armement (DGA) qui recrute directement en CDI des ingénieurs, cadres et techniciens civils.

Les profils recherchés sont divers et variés et concernent de nombreuses filières professionnelles : science du numérique (gestion de la donnée, IA, *big data*, etc.), l'informatique, la cyberdéfense, l'ingénierie, les renseignements, le génie civil, l'infrastructure, la mécanique, l'électronique, le paramédical, le médical, l'administratif...

Portail civils de la défense :

[Plateforme de recrutement du personnel civil contractuel pour le Ministère des Armées - Civils de la Défense \(defense.gouv.fr\)](https://defense.gouv.fr)

Le ministère des armées embauche également des ouvriers de l'État sur l'ensemble du territoire national après réussite à un essai professionnel comprenant une épreuve théorique et une épreuve pratique relatives au domaine dans lequel le recrutement est effectué. Le niveau d'études requis pour pouvoir postuler est fonction de la profession exercée : BEP ou CAP de la spécialité ou niveau BAC professionnel ou expérience professionnelle dûment attestée d'au moins 3 ans dans la profession concernée. Chaque année, le ministère des armées recrute sur l'ensemble du territoire, du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre, des personnels « ouvriers de l'État » parmi les branches professionnelles ci-après :

- aéronautique ;
- pyrotechnie ;
- mécanique ;
- électrotechnique ;
- techniques de l'optique et de l'image ;
- sécurité.

Le détail des 21 professions ouvertes au recrutement est listé sur le décret n°2016-1993 du 30 décembre 2016 fixant la liste des professions ouvertes au recrutement en qualité d'ouvrier de l'État du ministère des armées.

5.5 Les services de renseignement et la cyberdéfense



Le ministère des armées recrute des fonctionnaires et des contractuels pour ses trois services de renseignement : la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) et la direction du renseignement militaire (DRM). Chacune de ces directions a ses missions propres. La DGSE prend en charge les activités d'espionnage et de contre-espionnage en dehors du territoire national. La DRSD est chargée de la sécurité des employés, des informations collectées et des installations sensibles du ministère des armées. Enfin, la DRM est dédiée au renseignement tactique et stratégique sur les théâtres d'opérations militaires.

Le panel de métiers est très étendu, à chaque niveau d'études et de formation, soit dans le cœur de métier du renseignement (analyste, linguiste, opérateurs image/écoute, cyber-renseignement...), soit dans des fonctions de soutien (gestion, ressources humaines...).

À noter : la DGSE organise son propre recrutement de fonctionnaires par l'organisation de concours (catégorie A, B et C).

Le commandement de la cyberdéfense



Le COMCYBER est l'unité opérationnelle commandant l'ensemble des forces de cyberdéfense des armées françaises. Placé sous l'autorité directe du chef d'état-major des armées, le COMCYBER est responsable de la manœuvre cyber globale.

Le recrutement s'effectue sous différents statuts (militaire, civil, réserviste), à tout type de niveau. En effet, les profils recherchés sont divers, expert ou manager, premier emploi ou au titre d'un parcours professionnel diversifié.

Les postes couvrent un large spectre d'activités et des missions opérationnelles variées de l'analyse à l'action :

- le durcissement des systèmes ;
- la recherche, la veille et l'anticipation des menaces ;
- l'audit, les tests d'intrusion ;
- la supervision et la protection des systèmes d'information ;
- la détection et recherche de compromissions ;
- l'investigation numérique et la veille sur les réseaux sociaux ;
- la participation aux opérations ;
- l'ingénierie en appui des opérations.

5.6 La réserve dans les armées, directions et services



La réserve des armées est composée de citoyens volontaires, issus du monde civil ou militaire. En souscrivant un engagement à servir dans la réserve, les réservistes, quel que soit leur statut (salarié, agent de la fonction publique, profession libérale, travailleur indépendant ou étudiant...), matérialisent leur participation à la défense du pays. Relais vers la société civile, les réservistes transmettent une culture de défense et de sécurité. Cet « esprit de défense » permet de préparer la nation à l'éventualité d'une crise grave, bouleversant la vie quotidienne des citoyens (catastrophes naturelles, actes terroristes, etc.).

La réserve militaire est constituée de deux branches :

- **la réserve opérationnelle ;**
- **la réserve citoyenne.**

Quelles missions ?

- apporter un renfort temporaire aux forces armées en particulier pour la protection du territoire national (opération Sentinelle, Vigipirate) et dans le cadre des opérations conduites à l'extérieur ;
- participer au service quotidien des unités (patrouille de surveillance, dispositifs de recherche, missions de sécurité publique ou de lutte contre la délinquance...);
- secourir des populations sinistrées lors de catastrophes naturelles, accidentelles ou provoquées ;
- donner une expertise dans des domaines où l'armée connaît des besoins ponctuels.

À noter qu'il est possible d'établir des **conventions de partenariat relative à la réserve entre la ZDS et une université pour favoriser l'engagement citoyen des étudiants**. En outre, les journées nationales des réservistes ont lieu chaque année et sont l'occasion de faire connaître la réserve aux étudiants.

La réserve opérationnelle

L'engagement dans la réserve opérationnelle peut se faire au travers de différentes armées, directions et services : armée de terre, marine nationale, armée de l'air et de l'espace, service du commissariat des armées, service d'infrastructure de la défense, service de l'énergie opérationnelle, service de santé des armées, cyberdéfense, direction du renseignement militaire, direction générale de l'armement et gendarmerie nationale.

Conditions :

- être français ;
- avoir 17 ans minimum et moins de 50 ans uniquement si vous êtes militaire du rang ;
- avoir fait le service national ou la journée défense et citoyenneté ;
- ne pas avoir été condamné pour crime ou peine entraînant la perte de vos droits civiques (droit de vote...), l'interdiction d'exercer un emploi public, la destitution ou la perte du grade (pour les militaires) ;
- être apte médicalement ;
- être détenteur d'un bac+2 minimum pour les candidatures officiers.

Indemnisations et avantages :

Solde : le réserviste perçoit une solde (rémunération non imposable) variant selon le grade d'affectation, dans les mêmes conditions que les militaires de carrière.

Prime de fidélité : une prime de fidélité de 250 € peut être versée sous deux conditions :

- signature d'un premier contrat d'une durée supérieure ou égale à trois ans renouvelé par un deuxième contrat ;
- engagement au minimum de 37 jours par année.

Allocation d'études spécifique : une allocation d'études spécifique de 100 € peut être versée sous certaines conditions si le réserviste est inscrit dans un établissement d'enseignement professionnel ou supérieur.

Financement du permis de conduire B : une participation au financement du permis de conduire B à hauteur de 1 000 € peut être accordée sous certaines conditions.

Plus d'informations sur :
[Accueil - Réservistes des armées \(defense.gouv.fr\)](https://defense.gouv.fr)

La réserve citoyenne

La réserve citoyenne de défense et de sécurité permet de contribuer bénévolement à la défense et à la sécurité de la France en menant prioritairement des actions de sensibilisation sur ces questions.

Ces missions peuvent être notamment :

- de participer à l'information et à l'accompagnement du public aux côtés des forces armées ;
- de participer à l'animation de sessions de sensibilisation sur les questions de défense et sécurité auprès des jeunes issus de quartiers sensibles ;
- de promouvoir les principes de citoyenneté et de civisme et de faire connaître les possibilités d'insertions professionnelles offertes par les armées.

Contrairement à la réserve opérationnelle, cet engagement n'est pas rémunéré. Les réservistes citoyens bénéficient d'un grade à titre honorifique et les frais de transports leur sont remboursés. La durée d'un engagement est de trois ans, renouvelable.

Conditions :

- être français ;
- avoir au minimum 17 ans ;
- être en règle envers la journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation.

Formation

Les réservistes citoyens reçoivent une formation continue sur les questions de défense et de sécurité nationale, tout le temps de l'engagement, par l'unité militaire qui l'emploie.

Statut

Une fois l'agrément obtenu, le réserviste citoyen a le statut de collaborateur occasionnel du service public.

Pour information, ces missions ne sont pas prises en compte dans le calcul de la retraite. Elles ne peuvent pas non plus être reconnues comme stage dans le cadre des études.

Le cas particulier des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) : ce sont des réservistes citoyens, ambassadeurs bénévoles des armées auprès de la jeunesse. Leur mission est de sensibiliser les jeunes à l'institution militaire, de faire connaître aux jeunes les dispositifs jeunesse du ministère des armées, d'informer les jeunes sur les recrutements dans l'active et la réserve des forces armées et de valoriser et diffuser les valeurs de l'engagement citoyen.

Plus d'informations sur :

[La réserve citoyenne - Site Interarmées des Réserves Militaires \(defense.gouv.fr\)](http://defense.gouv.fr)

6 ANNEXES

- 1. Références**
- 2. Organigramme des entités citées**
- 3. Organigramme et contacts de la DSNJ**
- 4. Liste des ESNJ et CSNJ**
- 5. Liste des ZDS et DMD**
- 6. Liste des formations universitaires en sécurité-défense**
- 7. Principaux sigles et acronymes**

6.1 Références

1. Pacte enseignement supérieur de 2015

[Pacte enseignement supérieur | Ministère des Armées \(defense.gouv.fr\)](#)

2. Protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale de 2016

[Protocole interministériel développant les liens entre la Jeunesse, la Défense et la Sécurité nationale](#)

3. Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

[LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

4. Plan *Ambition armées – jeunesse 2022* du 25 mars 2021

[Jeunesse | Ministère des Armées \(defense.gouv.fr\)](#)

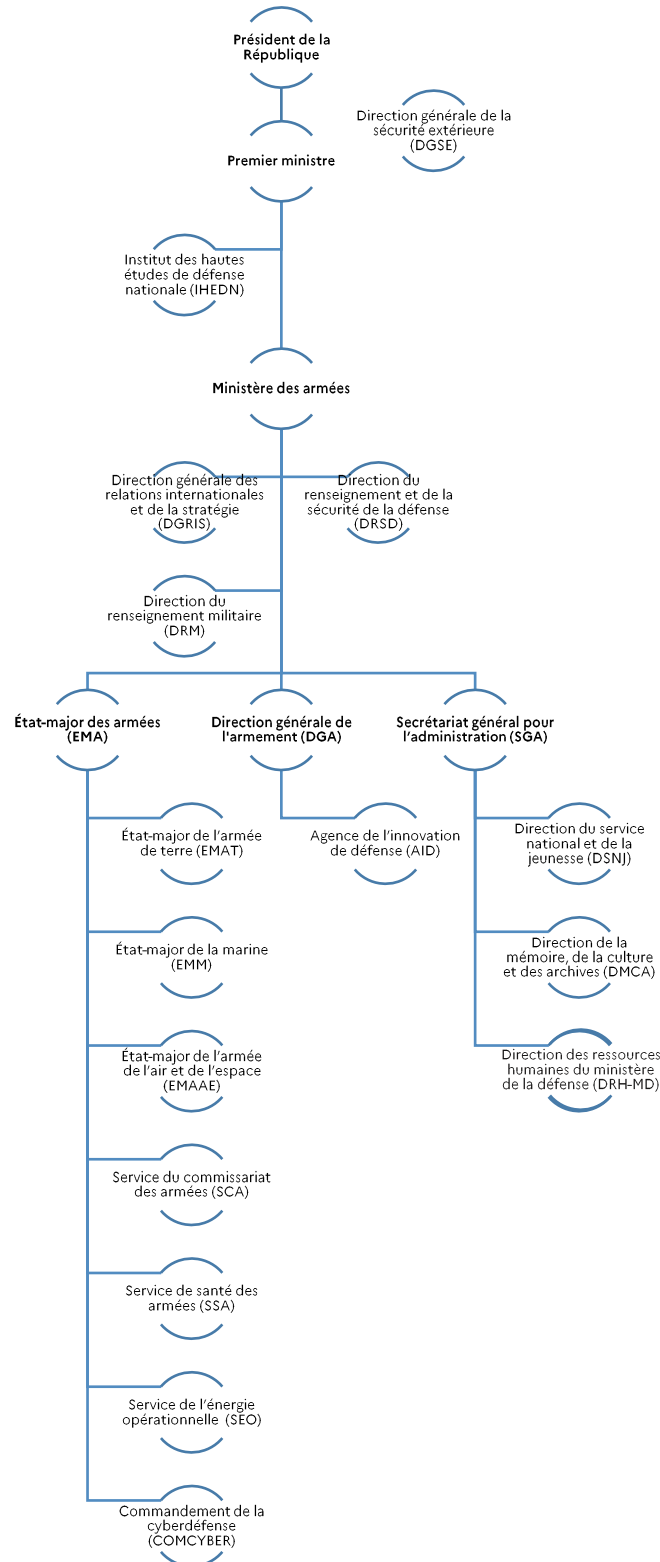
5. Site internet « jeunesse » du ministère des armées

[Jeunesse | Ministère des Armées \(defense.gouv.fr\)](#)

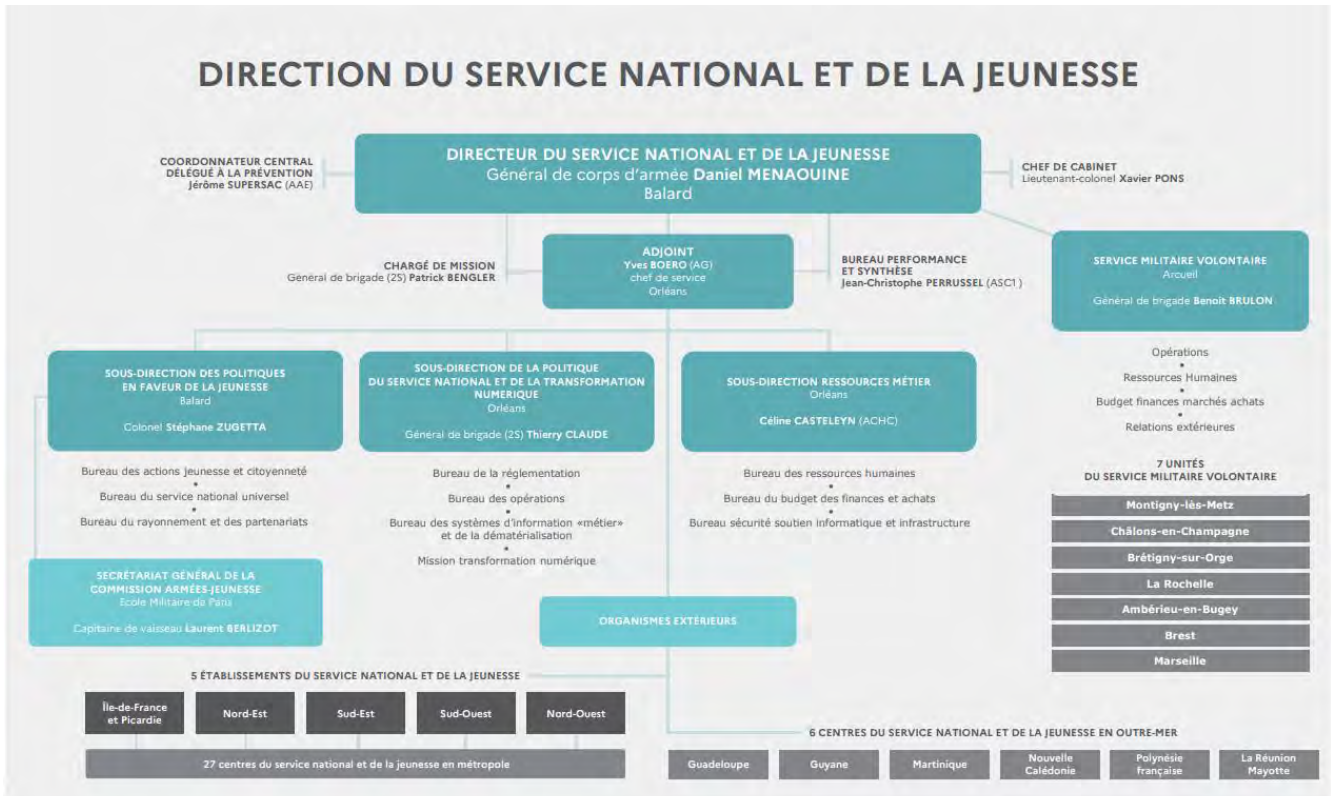
6. Portail « devenez civils de la défense »

[Civils de la Défense \(defense.gouv.fr\)](#)

6.2 Organigramme des entités citées



6.3 Organigramme et contacts de la DSNJ



NOVEMBRE 2021

6.4 Liste des ESNJ et CSNJ

ESNJ NORD-OUEST

1 Boulevard Saint-Conwoïon
35998 Rennes Cedex 9
esnno.cmi.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 02 23 44 54 98/51 00

CSNJ RENNES

Quartier Foch - BP 21
35998 Rennes Cedex 9
csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 02 23 44 50 01

CSNJ BREST

CC 81 - 29240 Brest Cedex 9
csn-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 02 98 37 75 58

CSNJ CAEN

Quartier Lorge
11 rue Neuve Bourg l'Abbé
BP 90552 - 14037 Caen
csn-caen.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 02 31 38 47 50

CSNJ ROUEN

3 rue d'Herbouville 76000 Rouen
csn-rouen.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 02 32 08 20 40

CSNJ ORLÉANS

BP 32521 - 45038 Orléans Cedex 1
csn-orleans.sec.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 02 38 65 21 32

CSNJ ANGERS

Quartier Verneau - 200 avenue René
Gasnier - BP 14105 - 49041 Angers Cedex
csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 02 44 01 20 50

ESNJ SUD-OUEST

Caserne Nansouty - 223 rue de Bègles
CS 21152 - 33068 Bordeaux Cedex
esnso.cmi.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 05 57 85 10 92

CSNJ BORDEAUX

Caserne Nansouty - 223 rue de Bègles
CS 21152 - 33068 Bordeaux Cedex
csn-bordeaux.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 05 57 85 10 12

CSNJ PAU

Caserne Bernadotte
BP 61119 - 64011 Pau Cedex
csn-pau.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 05 59 40 46 71

CSNJ TOULOUSE

BP 45017 - 31032 Toulouse Cedex 5
csn-toulouse.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 05 62 57 38 68

CSNJ POITIERS

Quartier Aboville
BP 90647 - 86023 Poitiers Cedex
csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 05 49 00 24 69

CSNJ LIMOGES

88 rue du Pont Saint Martial - CS 93220
87032 Limoges Cedex 1
csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 05 55 12 69 92

CSNJ PERPIGNAN

BP 60910 - 66020 Perpignan Cedex
csn-perpignan.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 04 68 35 85 85

Liste des ESNJ et CSNJ

ESNJ NORD-EST

Caserne Verneau
80 rue du Sergent Blandan - BP 53864
54029 Nancy Cedex
esnne.cmi.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 03 83 87 12 15

CSNJ LILLE

Base de défense de Lille, Caserne
Vandamme, Centre du Service National
BP 50125 - 59001 Lille Cedex
csn-lille.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 03 59 00 43 00

CSNJ CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

1A avenue du Général Sarrail - BP 20370
51022 Châlons-en-Champagne
csn-chalons-en-champagne.jdc.fct
@intradef.gouv.fr
Tél. : 03 26 22 29 50

CSNJ NANCY

Caserne Verneau
Rue du Sergent Blandan 54000 Nancy
csn-nancy.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 03 83 87 12 00

CSNJ STRASBOURG

Quartier Rageot de la Touche
44 rue Lauth - BP 41036
67071 Strasbourg Cedex
csn-strasbourg.bjdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 03 90 23 37 52

CSNJ DIJON

TSA 43281, 21032 Dijon Cedex
csn-dijon.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 03 80 11 21 00

CSNJ BESANCON

Quartier Ruty - 64 rue Bersot - BP 567
25027 Besançon Cedex
csn-besancon.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 03 81 87 18 81

ESNJ SUD-EST

BP 20406 - 69364 Lyon Cedex 07
esnse.cmi.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 04 37 27 25 80

CSNJ LYON

BP 10512 69365 Lyon Cedex 07
csn-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 04 37 27 25 07

CSNJ CLERMONT-FERRAND

BP 106 - 63035 Clermont-Ferrand Cedex
csn-clermont.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 04 73 99 25 15

CSNJ NÎMES

Quartier Montcalm
13 boulevard Saintenac - BP 79085
30972 Nîmes Cedex 9
csn-nimes.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 04 66 02 31 73

CSNJ MARSEILLE

Base de défense Marseille-Aubagne - CSN
BP 40026 - 13568 Marseille Cedex 02
csn-marseille.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 04 91 01 52 46

CSNJ VARGES GRENOBLE

BP 08 - 38761 Varcès Cedex
csn-varces.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 04 56 85 74 00

CSNJ NICE

CSN - Caserne Filley - 2 rue Sincaire
06300 Nice
csn-nice.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 04 93 62 78 68

Liste des ESNJ et CSNJ

ESNJ IDF & PICARDIE

GSBdD de Versailles - CS 10702
78013 Versailles Cedex
dsn-esnidf-csn-versailles.jdc.fct
@intradef.gouv.fr
Tél. : 01 30 97 52 52/01 30 97 54 67

CSNJ PARIS

Fort Neuf de Vincennes,
Cours des Maréchaux, Case 158,
75614 Paris Cedex 12
csn-paris.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 01 79 84 90 00

CSNJ VERSAILLES

GSBdD de Versailles - Centre du Service
National IDF - CS 10702
78013 Versailles Cedex
dsn-esnidf-csn-versailles.jdc.fct
@intradef.gouv.fr
Tél. : 01 30 97 52 52

CSNJ CREIL

Allée du Lieutenant Maurice Chorion
60314 Creil Cedex
csnj-creil.contact.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 03 44 28 78 32

CSNJ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Caserne du lieutenant-colonel Broche
BP 9240 - 98715 Papeete CMP Tahiti
csn-jdc.ppt@armees-polynesie.pf
Tél. : + 689 40 46 31 41

CSNJ DE LA MARTINIQUE

Quartier Gerbault - BP 612
97261 Fort-de-France Cedex
csn-fort-de-france.contact.fct@def.gouv.fr
Tél. : 05 96 39 58 80

CSNJ DE GUADELOUPE

Camp Dugommier - CS 70 011
Baie Mahault 97196 Jarry Cedex
csn-guadeloupe.contact.fct@def.gouv.fr
Tél. : 05 90 60 61 68

CSNJ DE GUYANE

BP 6019 - 97306 Cayenne Cedex
csn-cayenne-jdc.contact.fct@intradef.
gouv.fr
Tél. : 05 94 39 71 13

CSNJ LA RÉUNION-MAYOTTE

Caserne Lambert - BP 50800
97476 Saint-Denis Cedex
csn-saint-denis-la-reunion-mayotte.
secretaire.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 02 62 93 50 85

CSNJ DE NOUVELLE CALÉDONIE

BP 38 - 98843 Nouméa Cedex
csn-nouvelle-caledonie.contact.fct@
def.gouv.fr
Tél. : + 687 29 28 78

6.5 Liste des ZDS et DMD

Région Île-de-France

CDT
EMZDS IDF
8 avenue du Président Kennedy
78102 Saint-Germain-en-Laye
Tél. : 01 39 21 22 30

Paris (75)
DMD
Hôtel des Invalides
129 rue de Grenelle 75700 Paris SP 07
Tél. : 01 44 42 38 63

Hauts-de-Seine (92)
DMD
Site de Suresnes - Base des Loges
8 avenue du Président Kennedy - BP
40202
78102 Saint Germain en Laye Cedex
Tél. : 01 41 44 64 06

Seine-Saint-Denis (93)
DMD
Fort de l'Est
2-4-6 Chemin du Fort 93200 Saint-Denis
Tél. : 01 49 40 97 32

Val-de-Marne (94)
DMD
Fort de Vincennes - BP 124
75614 Paris Cedex 12
Tél. : 01 41 93 38 35

Seine-et-Marne (77)
DMD
Quartier Pajol - Avenue du 13e Dragon
77010 Melun Cedex
Tél. : 01 60 56 58 61

Essonne (91)
DMD
Îlot Saint-Germain - Ferme Baillot
BP 20032 - 91315 Montlhéry Cedex
Tél. : 01 64 92 34 80

Yvelines (78)
DMD
Caserne d'Artois
BP 70269 - 78002 Versailles Cedex
Tél. : 01 30 97 52 01

Val d'Oise (95)
DMD
Elément air rattaché de Taverny
95155 Taverny Cedex
Tél. : 01 82 41 46 50

Région Nord

EMIA ZDS NORD
Quartier Saint-Ruth - Rue de la porte
d'Ypres 59001 Lille Cedex

Oise (60)
DMD
6 Rue du Franc Marché - BP 699
60006 Beauvais Cedex
Tél. : 03 44 06 42 95

Aisne (02)
DMD
44 rue Vinchon - BP 572
02001 Laon Cedex
Tél. : 03 23 26 72 40

Somme (80)
DMD
36 rue Amiral Courbet - BP 63001
80030 Amiens Cedex 1
Tél. : 03 22 71 77 39

Pas-de-Calais (62)
DMD
2, Rue Sainte Claire - BP 40 972
62023 Arras Cedex
Tél. : 03 21 60 99 03

Nord (59)
DMD
Quartier Saint-Ruth - Rue de la porte
d'Ypres - BP 20104 - 59001 Lille
Tél. : 03 28 38 21 07

Liste des ZDS et DMD

Région Nord-Ouest

CDT
EMZD N-O
EMIAZD - Quartier Margueritte
1 rue Garigliano 35200 Rennes
Tél. : 02 23 35 21 27

Côtes-d'Armor (22)

DMD
Casernes Charner - 4 boulevard Charner
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02 96 01 58 01

Finistère (29)

DMD
Quartier Bodolec - 44 rue Jean Jaurès
BP 1712 - 29107 Quimper Cedex
Tél. : 02 98 64 78 41

Ille-et-Vilaine (35)

DMD
Quartier Margueritte
1 rue du Garigliano 35200 Rennes
Tél. : 02 23 35 23 87

Morbihan (56)

DMD
Quartier Foch-Delestraint
54 avenue de Verdun 56000 Vannes
Tél. : 02 97 68 51 46

Cher (18)

DMD
Quartier Carnot - Avenue Carnot
BP 50709 - 18016 Bourges
02 48 68 75 30

Eure-et-Loir (28)

DMD
1 bis rue de la République
28110 Lucé Cedex
Tél. : 02 37 25 55 00

Indre (36)

DMD
Cité administrative - BP 634
36020 Châteauroux Cedex
Tél. : 02 18 47 50 40

Indre-et-Loire (37)

DMD
Casernes Baraguet-d'Illiers
60 bis boulevard Jean Royer 37000
Tours
Tél. : 03 81 87 20 37

Loir-et-Cher (41)

DMD
3 boulevard Vauban - CS 3426
41034 Blois Cedex
Tél. : 02 54 57 62 41

Loiret (45)

DMD
2 rue Fernand Rabier 45000 Orléans
Tél. : 02 38 65 36 51

Calvados (14)

DMD
Quartier Lorge - Rue Neuve Bourg
l'Abbé
BP 70550 - 14037 Caen Cedex 1
Tél. : 02 31 27 87 78

Eure (27)

DMD
40 rue Saint-Sauveur 27000 Évreux
Tél. : 02 32 31 99 59

Manche (50)

DMD
BP 30 - 50115 Cherbourg
DMD ADJOINT
170 rue de l'Exode - BP 320
50010 Saint-Lô
Tél. : 02 33 06 94 01

Orne (61)

DMD
45 rue de la Demi-Lune - BP 345
61014 Alençon Cedex
Tél. : 02 33 81 29 29

Seine-Maritime (76)

DMD
3 rue d'Herbouville - CS 11313
76178 Rouen Cedex
Tél. : 02 35 22 15 61

Liste des ZDS et DMD

Loire-Atlantique (44)

DMD
Quartier Richemont-Comar
16 rue des Rochettes - BP 41315
44001 Nantes Cedex 01
Tél. : 02 28 24 20 20

Maine-et-Loire (41)

DMD
Quartier Espagne - 8 place Lafayette
BP 4123 - 49041 Angers Cedex 1
Tél. : 02 41 25 63 01

Mayenne (53)

DMD
71 rue de la Gaucherie - BP 1307
53013 Laval Cedex
Tél. : 02 43 91 05 07

Sarthe (72)

DMD
31 Rue de l'Arsenal - CS 35537
72055 Le Mans
Tél. : 02 43 78 35 81

Vendée (85)

DMD
12 rue du 93e R.I. - B.P. 627
85016 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 47 88 40

Région Sud-Ouest

EMZD S-O

Commandement de la Zone Terre
Sud-
Ouest, Caserne Nansouty
223 rue de Bègles - CS 21152
33068 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 85 26 92

Charente (16)

DMD
167, Rue de Périgueux - CS 52101
BP 1362 - 16021 Angoulême Cedex
Tél. : 05 45 22 95 46

Charente-Maritime (17)

DMD
Caserne Renaudin
BP 522 - 17022 La Rochelle Cedex 1
Tél. : 05 46 51 45 52

Corrèze (19)

DMD
Cité administrative
1 Place Martial Brigouleix - BP 314
19011 Tulle Cedex
Tél. : 05 55 20 75 90

Creuse (23)

DMD
5, Avenue de Laure - BP 135
23003 Guéret
Tél. : 05 55 51 74 90

Dordogne (24)

DMD
Quartier Daumesnil
6 rue du 34e RA - BP 40168
24019 Périgueux Cedex
Tél. : 05 53 02 82 81

Gironde (33)

DMD
223 Rue de Bègles - CS 21152
33068 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 85 26 00

Landes (40)

DMD
1061 Avenue du Colonel Rozanoff - BP
01
40118 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 46 78 07

Lot-et-Garonne (47)

DMD
369 rue du Maréchal Juin
47918 Agen Cedex 9
Tél. : 05 53 77 15 61

Pyrénées-Atlantiques (64)

DMD
Caserne Bernadotte 64023 Pau Cedex
Tél. : 05 59 40 45 00

Deux-Sèvres (79)

DMD
1 mail Lucie Aubrac 79022 Niort
Cedex
Tél. : 05 49 77 16 90

Liste des ZDS et DMD

Vienne (86)

DMD
Quartier d'Aboville - BP 677
86023 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 00 20 01

Haute-Vienne (87)

DMD
1 carrefour Tourny - BP 80124
87004 Limoges Cedex 1
Tél. : 05 55 42 24 53

Ariège (09)

DMD
2 avenue du Général de Gaulle - BP
90082
09008 Foix Cedex
Tél. : 05 61 05 07 01

Aveyron (12)

DMD
Immeuble Viala - 5 Avenue de
l'Europe
BP 813 - 12008 Rodez Cedex
Tél. : 05 65 75 58 11

Haute-Garonne (31)

DMD
Quartier Général Niel - BP 13124
31131 Balma Cedex
Tél. : 05 62 57 34 50

Gers (32)

DMD
Caserne Lannes - Rue du Général de
Gaulle - BP 90 401 - 32008 Auch
Cedex
Tél. : 05 62 61 72 87

Lot (46)

DMD
Caserne Bessières
1 rue de la Barre 46000 Cahors
Tél. : 05 65 20 36 51

Hautes-Pyrénées (65)

DMD
Hôtel des Services - Avenue Jules
Laforgues, quartier Sout - BP 1416
65014 Tarbes Cedex 9
Tél. : 05 67 45 00 40

Tarn (82)

DMD
Caserne Teyssier - 11 rue de la
Madeleine
BP 60339 - 81108 Albi
Tél. : 05 63 77 32 01

Tarn-et-Garonne (82)

DMD
Quartier Guibert - 13 avenue du 11e
RI
BP 762 - 82013 Montauban Cedex
Tél. : 05 63 22 78 31

Région Nord-Est

EMZDS NE

1 boulevard Clémenceau - CS 30001
57044 Metz Cedex 01
emzd-metz.cmi.fct@intradef.gouv.fr
Tél. : 03 87 15 31 39

Ardennes (08)

DMD
5 rue Damas - BP 5095
08109 Charleville-Mézières Cedex
Tél. : 03 24 41 35 21

Aube (10)

DMD
1 rue du 1er Bataillon de Chasseurs à
Pied
BP 365 - 10025 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 82 62 96

Marne (51)

DMD
Quartier Chanzy - 13 avenue de
Valmy
51022 Châlons-en-Champagne
Cedex
Tél. : 03 26 22 20 71

Haute-Marne (52)

DMD
74 avenue de la République - BP
2086
52903 Chaumont Cedex 9
Tél. : 03 25 01 65 81

Liste des ZDS et DMD

Côte-d'Or (21)

DMD
Caserne Vaillant et Léjard
22-24 avenue Garibaldi 21000 Dijon
Tél. : 03 80 11 23 10

Nièvre (58)

DMD
9 square de la Résistance - BP 29
58019 Nevers Cedex
Tél. : 03 86 59 95 80

Saône-et-Loire (71)

DMD
Caserne Duhesme - Rue de Flacé - BP
37
71002 Mâcon Cedex
Tél. : 03 85 32 73 60

Yonne (89)

DMD
Caserne Vauban - 1 rue de Jemmapes
BP 1 - 89010 Auxerre Cedex
Tél. : 03 86 72 72 80

Doubs (35)

DMD
Quartier Ruty - 64 rue Bersot
BP 25 - 25041 Besançon Cedex 3
Tél. : 03 81 87 26 70

Jura (39)

DMD
7 place de l'Ancien Collège - BP 10
316
39015 Lons-le-Saunier Cedex
Tél. : 03 84 87 16 93

Haute-Saône (70)

DMD
Quartier Luxembourg
9 rue des Casernes 70000 Vesoul
Tél. : 03 84 97 14 90

Territoire de Belfort (90)

DMD
Caserne Friederichs
Rue de l'As de trèfle - BP 60503
90016 Belfort Cedex
Tél. : 03 63 78 21 25

Meurthe-et-Moselle (54)

DMD
80 rue du Sergent Blandan - CS
53864
54029 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 87 19 78

Meuse (55)

DMD
28 rue de Bradfer - BP 20529
55012 Bar-le-Duc
Tél. : 03 29 77 57 81

Moselle (57)

DMD
Commandement Zone Terre Nord-
Est -
État-major interarmées Est - BP 30001
57044 Metz Cedex 1
Tél. : 02 97 68 51 46

Vosges (88)

DMD
Maison des armées
1 avenue des templiers - BP 90371
88009 Épinal Cedex
Tél. : 03 29 29 28 73

Bas-Rhin (67)

DMD
13 rue Brûlée - BP 11051
67071 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 90 23 35 05

Haut-Rhin (68)

DMD
Quartier Walter - 2 rue des Belges
BP 30446 - 68020 Colmar Cedex
Tél. : 03 89 21 89 38

Région Sud et Sud-Est

EMZD SE

État-Major de Zone de Défense -
Lyon
Quartier Général Frère - 22 avenue
Leclerc - BP 41 - 69998 Lyon Cedex
07
Tél. : 04 72 69 86 91

Liste des ZDS et DMD

EMZDS SUD

Caserne Audeoud
111 avenue de la Corse - BP 40026
13568 Marseille Cedex

Ain (01)

DMD
8A boulevard du Maréchal Leclerc
BP 305 - 01011 Bourg-en-Bresse
Cedex
Tél. : 04 74 32 19 13

Allier (03)

DMD
9-11, rue de la Comédie - BP 1752
03017 Moulins Cedex
Tél. : 04 70 48 85 99

Ardèche (07)

DMD
Place du Champ de Mars - Caserne
Rampon - BP 615 - 07006 Privas
Cedex
Tél. : 04 75 66 96 80 ou 81

Cantal (15)

DMD
36 boulevard Jean Jaurès - BP 503
15005 Aurillac Cedex
Tél. : 04 71 45 57 99

Drôme (26)

DMD
55 avenue du Grand Charran -
Quartier
Baquet - BP 1008 - 26032 Valence
Cedex
Tél. : 04 75 78 62 69

Isère (38)

DMD
10 rue de Cornélie Gémond
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 76 20 42

Loire (43)

DMD
Maison de l'armée
31 rue Voltaire 42000 Saint-Étienne
04 77 43 59 90

Haute-Loire (43)

DMD
30 boulevard Alexandre Clair
43000 Le Puy-en-Velay
Tél. : 04 71 04 36 80

Puy-de-Dôme (63)

DMD
31 Cours Sablon 63000 Clermont-
Ferrand
Tél. : 04 63 08 07 27

Rhône (69)

DMD
Hôtel du Gouverneur militaire
22 avenue Leclerc 69007 Lyon
Tél. : 04 37 27 24 64

Savoie (73)

DMD
126 rue Pasteur 73000 Chambéry
Tél. : 04 79 70 96 99

Haute-Savoie (74)

DMD
1 rue de l'Intendance 74000 Annecy
Tél. : 04 50 66 67 99

Corse-du-Sud et Haute-Corse (2A et 2B)

DMD
Caserne Miollis 20191 Ajaccio Cedex
1
Tél. : 04 95 50 92 26
Camp Henry Martin - BP 110 - 20290
Borgo
Tél. : 04 95 59 39 02

Alpes-de-Haute-Provence (04)

DMD
Caserne Desmichels
3 boulevard Victor Hugo
04000 Digne les Bains
Tél. : 04 92 36 32 90

Hautes-Alpes (05)

DMD
Caserne Reynier
4 rue Bayard 05000 Gap
Tél. : 04 92 67 54 49

Liste des ZDS et DMD

Alpes-Maritimes (06)

DMD
Caserne Filley - 2 rue Sincaire 06000
Nice
Tél. : 04 93 62 78 01

Bouches-du-Rhône (13)

DMD
Caserne Audeoud - 111 avenue de la
Corse
13000 Marseille
Tél. : 04 86 94 38 91

Var (83)

DMD
Arsenal Est Préfecture maritime
83000 Toulon
Tél. : 04 86 94 38 90

Vaucluse (84)

DMD
32 rue Joseph Vernet 84000 Avignon
Tél. : 04 90 14 52 73

Aude (11)

DMD
Quartier Iéna - Avenue Henri Gout
TSA 70014 - 11801 Carcassonne Cedex
Tél. : 04 30 34 21 54

Gard (30)

DMD
Caserne Montcalm
7 boulevard Saintenac 30000 Nîmes
Tél. : 04 66 02 31 01

Hérault (34)

DMD
3 boulevard Henri IV 34000
Montpellier
Tél. : 04 67 14 71 53

Lozère (48)

DMD
23 chemin d'En Crouzas - BP2
48001 Mende
Tél. : 04 66 65 67 29

Pyrénées-Orientales (66)

DMD
Caserne Joffre
Rue Jean Vieilledent
66000 Perpignan
Tél. : 04 68 08 22 51

Outre-mer

Polynésie française (987)

COMSUP ALPACI
AR 28 - BP 9420 - 98715 Papeete CMP
Tél. : +689 40 46 22 99

Martinique (972)

COMSUP
COMSUP FAA - EMIA - BP 606
97261 Fort de France Cedex

Guadeloupe (971)

COMSUP
COMSUP FAA - EMIA - BP 606
97261 Fort de France Cedex

Guyane (973)

COMSUP GUYANE
CS 56019 - 97306 Cayenne Cedex
Tél. : 05 94 27 02 93

La Réunion (974)

COMSUP LA RÉUNION
COMSUP FAZSOI - Caserne Lambert
Avenue du chef de Bataillon
Lambert
BP 67709 - 97804 Saint-Denis Cedex
09
Tél. : +262 2 62 93 57 38

Mayotte (976)

COMSUP
COMSUP FAZSOI - Caserne Lambert
Avenue du chef de Bataillon
Lambert
BP 67709 - 97804 Saint-Denis Cedex
09
Tél. : +262 2 62 93 57 38

Nouvelle Calédonie (988)

COMSUP Nouvelle Calédonie
Route des artifices - BP 38
98843 Nouméa Cedex
Tél. : +687 29 24 33

6.6 Liste des formations universitaires en sécurité-défense

Zone de défense et de sécurité Paris

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- Master histoire, parcours expertise des conflits armés

Université Paris 2 Panthéon-Assas

- Master 2 droit - sécurité défense
- Master 2 droit - défense et dynamiques industrielles
- Diplôme d'université - sûreté, information, renseignement

Université Paris 8

- Master géopolitique - Enjeux territoriaux des rivalités de pouvoir

Université Paris Dauphine

- Master 2 affaires internationales et développement - peace studies

ILERI – École des relations internationales de Paris

- Master 2 sécurité internationale et défense

HEIP – Hautes études internationales et politiques

- Master 1 diplomatie et relations internationales
- Master 2 études stratégiques, sécurité et politiques de défense

Institut Catholique de Paris

- Master géopolitique et sécurité internationale

Sciences Po Paris

- Master sécurité internationale
- Master affaires publiques – spécialité sécurité et défense

Sciences Po Saint-Germain-en-Laye

- Master 2 politiques de prévention et sécurité
- Diplôme - renseignement et menaces globales

IRIS Sup'

- Master 2 défense, sécurité et gestion de crise

Université Paris-Est Créteil

- Diplôme d'université - métiers de la sécurité publique

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

- Master 2 science politique, parcours politiques de prévention et sécurité

Zone de défense et de sécurité Nord

Université de Lille

- Master histoire parcours études sur la guerre et la sécurité
- Master droit public, parcours droits et politiques de défense et de sécurité nationale

Zone de défense et de sécurité Ouest

Sciences Po Rennes

- Master politiques publiques, sécurité, défense, intelligence stratégique

Université de Bretagne Occidentale

- Master administration publique, parcours sûreté, urgence, sécurité

Liste des formations universitaires en sécurité-défense

Zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

Université de Bordeaux

- Diplôme d'université Arès - défense et industrie

Zone de défense et de sécurité Sud

Aix-Marseille Université

- Diplôme d'université acteurs de la défense et facteurs sécurité

Université de Nice

- Parcours sécurité internationale, défense et intelligence économique (pour les étudiants en master)

Université de Toulon

- Master droit public, parcours sécurité et défense

Sciences Po Aix

- Master relations internationales, parcours géostratégie, défense et sécurité internationale

Université Montpellier 3

- Master histoire, parcours histoire militaire et études de défense et parcours défense et sécurité

Université Toulouse 1 Capitole

- Master sciences politiques, parcours relations internationales et politiques de sécurité et de défense
- Master sciences politiques, parcours politique et sécurité
- Double diplôme CNAM sécurité et défense – Diplôme d'État (DE) linguiste expert en géopolitique, mention langue arabe, chinoise ou russe

Zone de défense et de sécurité Sud-Est

Université Grenoble Alpes

- Master 2 droit international, option sécurité internationale et défense

Université Lyon 3

- Master relations Internationales, parcours sécurité internationale et défense

Université Clermont Auvergne

- Master 2 droit public, parcours sécurité publique

Zone de défense et de sécurité Est

Université de Reims Champagne-Ardenne

- Diplôme d'université sécurité défense

6.7 Principaux sigles et acronymes

CAJ	Commission armées-jeunesse
CAJ	Contrat armées-jeunesse
CIRFA	Centre d'information et de recrutement des forces armées
CSNJ	Centre du service national et de la jeunesse
<hr/>	
EMA	État-major des armées
ESNJ	Établissement du service national et de la jeunesse
<hr/>	
DGRIS	Direction générale des relations internationales et de la stratégie
DMCA	Direction de la mémoire, de la culture et des archives
DMD	Délégué militaire départemental
DRH-MD	Direction des ressources humaines du ministère de la défense
DSNJ	Direction du service national et de la jeunesse
DGA	Direction générale de l'armement
<hr/>	
IHEDN	Institut des hautes études de défense nationale
IRSEM	Institut de recherche stratégique de l'École militaire
<hr/>	
JDC	Journée de défense et de citoyenneté
JDD	Jeu décision défense
<hr/>	
PES	Pacte enseignement supérieur
<hr/>	
REDS	Référent enseignement de défense et de sécurité nationale
RLJC	Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté
<hr/>	
SCA	Service du commissariat des armées
SDPJ	Sous-direction des politiques en faveur de la jeunesse (DSNJ)
SEO	Service de l'énergie opérationnelle
SGA	Secrétariat général pour l'administration
SRHC	Service des ressources humaines civiles (DRH-MD)
SSA	Service de santé des armées
<hr/>	
ZDS	Zone de défense et de sécurité

LA JEUNESSE AU CŒUR DE LA DÉFENSE

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



Armées Jeunesse



Armées Jeunesse
Aux sports jeunes citoyens



Ministère des armées



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**
Direction du service national
et de la jeunesse